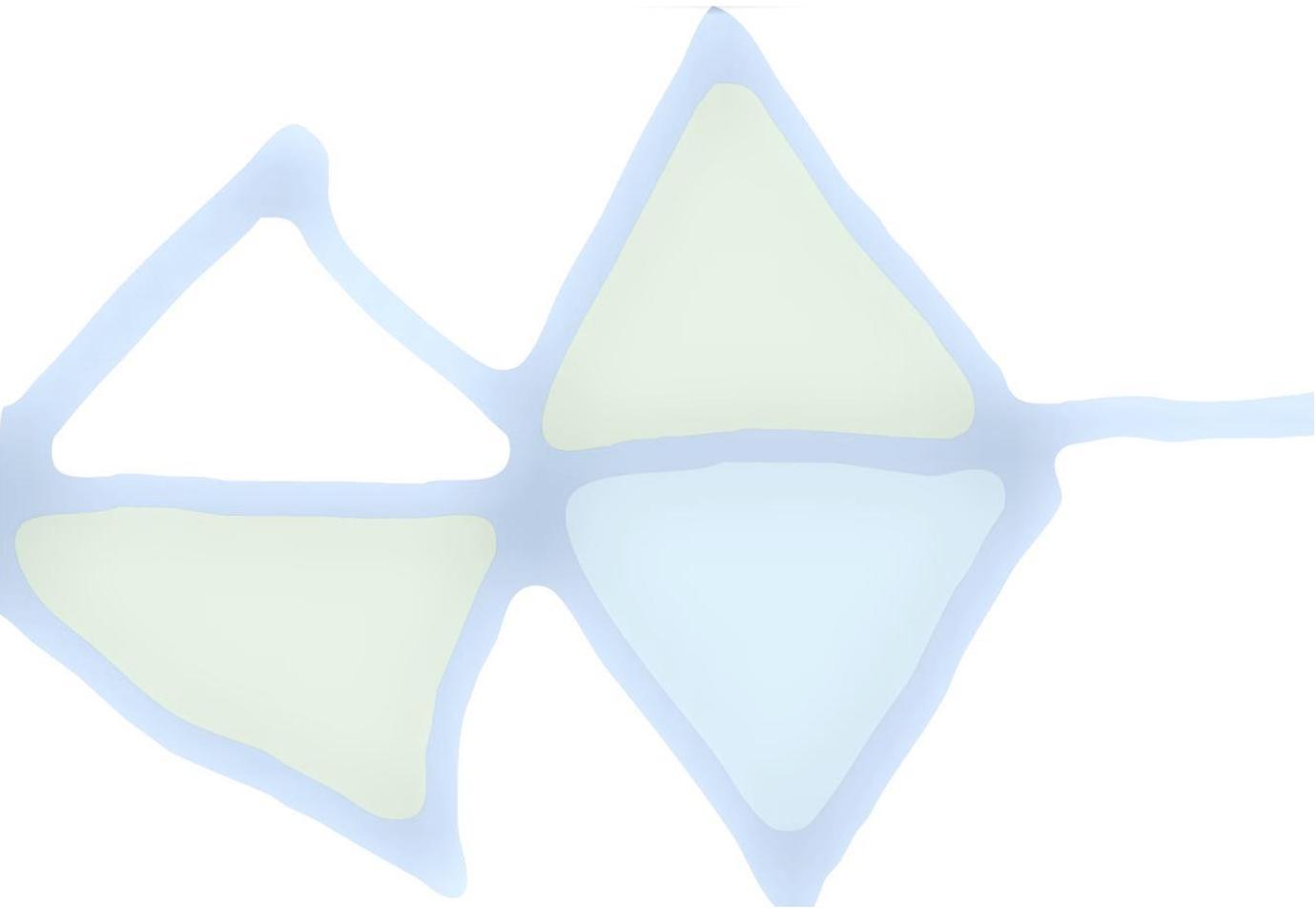


S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

**Comité Syndical
du 20 février 2025**

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025



Membres Adhérents :

Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence – Conseil Départemental des Hautes-Alpes,
Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Communauté de Communes Serre-Ponçon - Val d'Avance
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon

Sommaire

Préambule	4
Le contexte économique, financier et budgétaire.....	5
Le contexte économique : des fortes tensions internationales à l'instabilité institutionnelle nationale	5
Le contexte financier	6
Le contexte budgétaire.....	7
Les perspectives budgétaires sur le budget syndical.....	7
Bilan d'exécution budgétaire 2024	9
Le budget 2024 en quelques mots.....	9
La section de fonctionnement, à la croisée d'évolutions tendanciennes et de l'aléa climatique... ..	11
Des dépenses d'investissement, à l'image de l'effort à porter sur le moyen terme... ..	19
Le Bilan social.....	23
Perspectives 2025 : quels moyens mobilisables au service du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon ?.....	25
Des indicateurs financiers plutôt favorables, conséquence de la gestion rigoureuse du budget syndical.....	25
La stratégie financière pour la construction du BP 2025.....	29
La maquette budgétaire 2025... ..	33

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et est obligatoire dans les Communes ou établissements publics de plus de 3 500 habitants.

Il est adossé sur un rapport prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'établissement portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, ressources propres, subventions).
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire permet ainsi d'apprécier la situation financière du Syndicat Mixte, afin de mieux préciser les choix budgétaires à réaliser en fonction du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon tel qu'approuvé par délibération n°2023-36 du 8 novembre 2023 et priorisé par délibération n°2024-41 du 7 octobre 2024, du soutien financier prévisible à son égard par les grands partenaires institutionnels et des capacités d'autofinancement mobilisables par les membres de l'établissement public. L'analyse budgétaire repose notamment sur le bilan comptable tel qu'il a pu être établi de manière provisoire par les services du S.M.A.D.E.S.E.P. à la fin de l'exercice 2024 ; s'il n'a donc pas valeur de Compte Administratif, sa date d'élaboration après la date de clôture de l'exercice budgétaire lui confère une grande précision.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, le rapport d'orientation budgétaire doit être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016). Il pourra également être transmis aux Présidents des structures adhérentes au syndicat mixte, dans le cadre de leurs préparations budgétaires respectives.



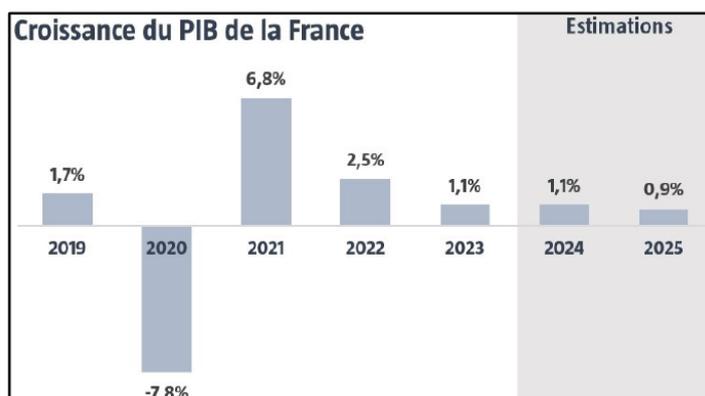
Le contexte économique : des fortes tensions internationales à l'instabilité institutionnelle nationale

A l'échelle mondiale, dans ses dernières prévisions publiées en octobre, le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance économique mondiale reste stable, en prévoyant une croissance du PIB mondial d'environ 3 % par an en 2024 et en 2025 avec des dynamiques régionales très différentes. Si l'économie américaine continue de « surperformer » avec une étonnante croissance de 3%, le FMI met l'accent sur l'incertitude élevée, les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers et les élections américaines, qui affectent la stabilité économique.

L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose de une majorité relative et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités. Après une période prolongée de stagnation, l'économie de l'UE renoue avec une croissance modeste, tandis que le processus de désinflation se poursuit. Les prévisions de l'automne de la Commission européenne tablent sur une croissance du PIB de 0,9 % dans l'UE. L'inflation globale dans la zone euro devrait diminuer de plus de moitié en 2024, passant de 5,4% en 2023 à 2,4%, avant de diminuer plus progressivement pour atteindre 2,1% en 2025 et 1,9% en 2026.

En France, en 2024, la croissance devrait atteindre 1,1 %, l'activité étant surtout soutenue par les exportations et la demande publique. L'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et la consommation augmente modérément, l'épargne des ménages demeurant à un niveau élevé.



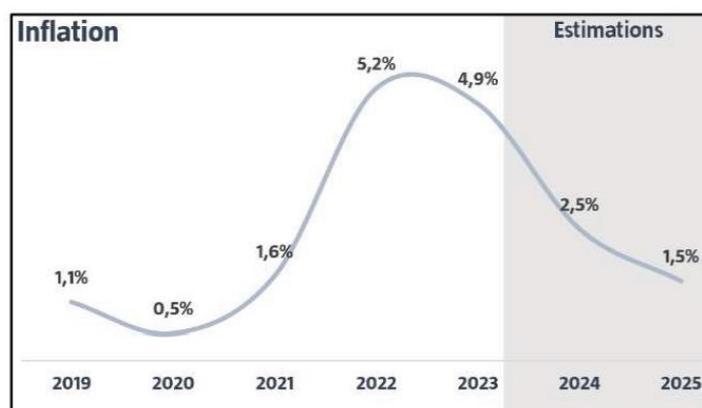
Source : Banque de France

En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à 1,1 %. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte d'effort marqué sur les finances publiques. L'activité profiterait de l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat, du léger redressement de

¹ Sources : Support DOB de la Caisse d'épargne, BCE, Banque de France, ROB de Dinard, ROB du Finistère

l'investissement permis par l'assouplissement monétaire et d'une demande mondiale mieux orientée.

L'inflation diminuerait nettement en 2024, à +2,1 % en moyenne annuelle. Elle descendrait sous les 2 % en 2025, à 1,8 % en moyenne annuelle.



Source : Banque de France

Le budget primitif 2025 est travaillé dans un contexte inédit dans la mesure où l'examen des projets de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) est suspendu ; ces textes n'ont pas pu être adoptés avant le 31 décembre 2024 et le cadre qui s'impose aux collectivités est donc susceptible d'évolutions dans les prochaines semaines.

La loi spéciale adoptée par le Parlement le 18 décembre 2024 doit permettre la perception des impôts et l'ouverture des dépenses essentielles, comme prévu par l'article 47 de la Constitution.

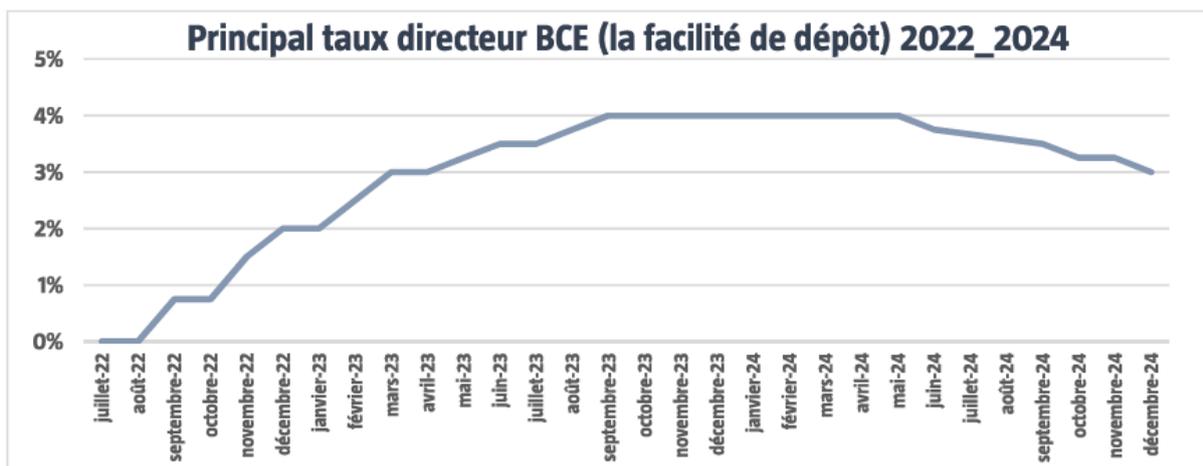
Cette situation d'incertitude rend néanmoins plus difficile encore la projection budgétaire, déjà fragilisée par le contexte macroéconomique ainsi décrit.

Le contexte financier

Après une série de hausses successives depuis juillet 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a entamé une baisse de ses taux directeurs en juin 2024. Le principal taux directeur, le taux de la facilité de dépôt, est passé de 3,75 % en juin 2024 à 3 % en décembre 2024.

Le Fonds monétaire international (FMI) anticipe une stabilité de la croissance économique mondiale, bien qu'elle demeure, selon ses analyses, insuffisante pour répondre aux défis à court et moyen terme. Parallèlement, l'inflation mondiale continue de diminuer, passant de 9,4 % au troisième trimestre 2022 à une prévision de 3,5 % d'ici fin 2025. Ce ralentissement s'accompagne d'un allègement progressif des taux d'intérêt, amorcé aux États-Unis et en zone euro. La perspective de taux d'intérêt plus bas dans la zone euro pourrait soutenir le marché immobilier et dynamiser les droits de mutation.

Au plan national, la légère baisse des taux directeurs en 2024 ne sera enfin pas suffisante pour que le S.M.A.DE.SE.P. puisse limiter l'impact financier des emprunts « courts termes » souscrits dans le cadre des travaux structurels engagés dans le cadre du plan de résilience de Serre-Ponçon.



Source : BCE

Le contexte budgétaire

En l'absence de vote du PLF 2025 au moment de ce débat d'orientation budgétaire, les hypothèses budgétaires initiales deviennent caduques. Les ratios de dette publique et de déficit devront être réévalués dans un contexte d'incertitude politique et économique.

- Dette et déficit public :

Le ratio de la dette publique française, estimé à 112,8 % du PIB pour 2024, risque d'augmenter davantage en 2025 en raison de l'absence de nouvelles mesures budgétaires. L'évolution du déficit public, qui se situe à 6,1 % fin 2024, demeure incertaine dans l'attente de la définition d'un cadrage pour 2025.

- Conséquences pour les collectivités territoriales :

Les mesures d'économie qui étaient envisagées dans la version initiale du PLF 2025, notamment à travers des ponctions sur les recettes des collectivités, ne sont pas à l'ordre du jour tant que le budget 2025 n'est pas rediscuté. Toutefois, les collectivités restent confrontées à des hausses de dépenses inévitables imposées par l'État tandis que leurs recettes stagnent, comme la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont la stabilité en valeur nominale entraînera une perte réelle en raison de l'inflation. L'évolution du déficit public pourrait également entraîner l'introduction de nouvelles mesures touchant les collectivités dans les textes budgétaires à venir. Sans certitude aucune, les dernières propositions gouvernementales suggèrent de limiter la contribution de l'effort budgétaire réclamé auprès de collectivités à 2,2 milliards d'euros, contre plus de 5 milliards dans le PLF 2025 aujourd'hui abandonné.

Les perspectives budgétaires sur le budget syndical

Si un effort considérable est attendu des collectivités pour contribuer à la résorption du déficit public, censé revenir de 4,9 % à 4,4 % du PIB en 2024 puis 2,7 % en 2027, la loi de programmation des finances publiques qui accompagne le projet de loi de finances (PLF) reste peu diserte sur les mesures qui doivent les inciter à suivre cette trajectoire. Les collectivités percevront néanmoins les effets du mouvement de désinflation, désormais bien engagé :

- à travers la révision à la baisse de la croissance de la TVA 2023 (dont un quart revient désormais aux collectivités), à hauteur de + 3,7 % contre + 6,1 % annoncés en début d'année ;

- également via le coefficient de revalorisation des valeurs locatives forfaitaires, calé depuis 2018 sur l'IPCH constaté en glissement annuel au mois de novembre et qui s'élève donc à +3,8 % en 2024.

Si le verdissement des finances locales est globalement attendu, les mesures concernant les Communes et EPCI prolongent la revalorisation des dotations décidée en 2023 suite à près de dix années de « vaches maigres ». Le PLF 2024 revalorise de +320 M€ la DGF du bloc communal. L'essentiel est affecté aux dotations de péréquation des communes (+150 M€ sur la DSR, dont 60 % devront être affectés à la part péréquation, et +140 M€ sur la DSU), le solde de 30 M€ alimentant la dotation d'intercommunalité.

La dotation d'intercommunalité, dont le plafond d'évolution individuel est relevé de 110 % à 120 %, sera désormais augmentée de +90 M€ chaque année. Le financement sera assuré exclusivement par l'écêtement de la dotation de compensation : la pression qu'elle subit à la baisse pourrait ainsi avoisiner -4 %, contre -2 % par an précédemment et -1,5 % en 2024 du fait de l'abondement précité. Ces mesures font écho à deux objectifs que poursuivaient la réforme avortée de 2015 et celle de 2019 (quant à elle bien entrée en vigueur) : la réallocation de la dotation de compensation entre les territoires et l'accélération du transfert des centres urbains vers les EPCI ruraux, qui compteront parmi les principaux bénéficiaires du déplafonnement.

Côté départements le grand sujet du PLF 2024 est la refonte de leurs potentiels financiers, au sein desquels l'impact du remplacement de la taxe foncière par une quote-part de TVA nationale avait été neutralisé par un coefficient fixe, dont la validité juridique était depuis questionnée. La solution retenue pour y parvenir consiste à lui substituer un nouveau coefficient de pondération, quant à lui évolutif puisque reposant sur trois critères, comparés chacun à la moyenne nationale : le revenu par habitant (pondéré de 1/3 dans la formule de calcul), la TVA-CVAE par habitant (1/3) et les DMTO par habitant perçus en moyenne au cours des cinq dernières années (1/3). L'opération est lissée sur trois ans (2025-2027), la neutralisation demeurant totale en 2024. Si à quelques exceptions près la mesure devrait permettre de limiter les effets indésirables sur les péréquations, c'est au prix d'une nouvelle dose de complexité dans le calcul des indicateurs de richesse départementaux, dont la formule sera désormais particulièrement alambiquée.

Le Projet de Loi de Finances 2024 semble donc préserver l'équilibre financier des collectivités adhérentes au S.M.A.DE.SE.P. Si la déflation pourra engendrer une perte relative de ressources (ou une croissance moins soutenue), le possible décalage entre l'inflation qui persiste dans une certaine mesure et la croissance des dotations, reste à évaluer. Plus encore, les politiques locales d'investissement devront gérer au mieux les taux directeurs très hauts, rendant le recours à l'emprunt plus coûteux. Ces facteurs influenceront nécessairement sur la capacité de ses structures membres à accompagner l'établissement public par le biais des cotisations statutaires qu'elles lui versent.

Ces cotisations, qui demeurent particulièrement stables depuis plus de 10 ans (ce qui constitue déjà une baisse en euros constants), auraient vocation à suivre à minima l'inflation pour permettre d'assurer la gestion des équipements réalisés depuis cette même période. Plus encore, l'ambition aujourd'hui annoncée que de rendre l'économie du lac plus résiliente aux effets du réchauffement climatique, réclame un investissement important visant à adapter l'infrastructure nautique à des bathymétries plus basses. Si le S.M.A.DE.SE.P. pourra à terme prévoir le confortement significatif de ses ressources propres (du fait de la sécurisation du fonctionnement de cette infrastructure), ses collectivités adhérentes doivent nécessairement apporter l'autofinancement permettant cette transformation structurelle du lac.

Bilan d'exécution budgétaire 2024

Le budget 2024 en quelques mots...

Un budget conforme à l'ambition syndicale...

- Les premiers investissements relatifs au plan de résilience engagés en début d'hiver sur autofinancement propre avec le soutien de la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon: 2,95 M€ réalisés ce qui traduit la capacité syndicale à porter la programmation annuelle du plan.
- Des reports de dépenses importants en fonctionnement et en investissement dont le taux de réalisation est inférieur à 60%

Une dépense globale importante à 4,87 M€

- Les dépenses globales, en forte croissance, demeurent néanmoins couvertes par des recettes plus importantes encore, à hauteur de 6,5 M€ environ, pour petite partie perçues en fonctionnement (EDF)
- ce fonds de roulement de plus de 1,5 M€, pour petite partie dopée par des recettes perçues d'avance, permet d'aborder avec sérénité le remboursement des emprunts court terme prévus en 2026 (1,88 M€)

Un fonctionnement impacté par les crues

- Le fonctionnement croît principalement du fait des subventions (ou cotisations exceptionnelles) et des dépenses réalisées pour répondre à la problématique des bois flottés
- Les cotisations statutaires, indexées sur l'inflation après leur gel en 2023, connaissent paradoxalement une baisse de leur part dans les recettes de fonctionnement, malgré leur croissance en valeur absolue.

La section de fonctionnement

<u>DEPENSES</u> :	2 054 956,18 €	(1 880 937,38 €)
<u>RECETTES</u> :	3 158 793,56 €	(2 597 805,86 €)
<u>Solde d'exécution budgétaire</u> :	+ 395 435,66 €	(+ 322 838,64 €)
<u>Résultat de clôture</u> :	+ 1 103 837,38 €	(+ 716 868,48 €)

La section d'investissement

<u>DEPENSES</u> :	2 944 981,17 €	(769 650,05 €)
<u>RECETTES</u> :	3 378 069,82 €	(902 139,47 €)
<u>Solde d'exécution budgétaire</u> :	+ 300 598,93 €	(+ 36 988,42 €)
<u>Résultat de clôture</u> :	+ 433 088,65 €	(+ 132 489,42 €)
<u>Résultat cumulé (RAR -nets-)</u> :	+ 878 621,62 €	(- 967 743,97 €)

Le bilan cumulé

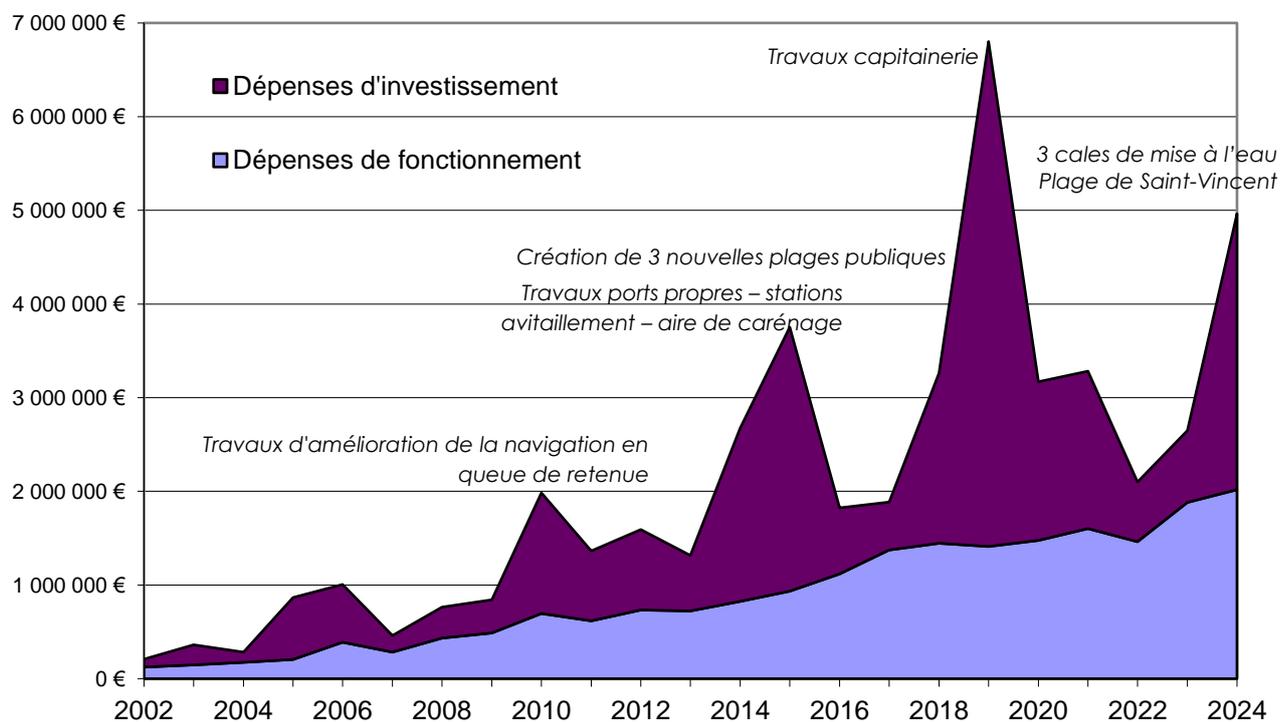
Solde global d'exécution budgétaire : + 696 034,59 € (+ 359 827,06 €)

Fonds de roulement : + 1 536 926,03 € (+ 849 357,90 €)

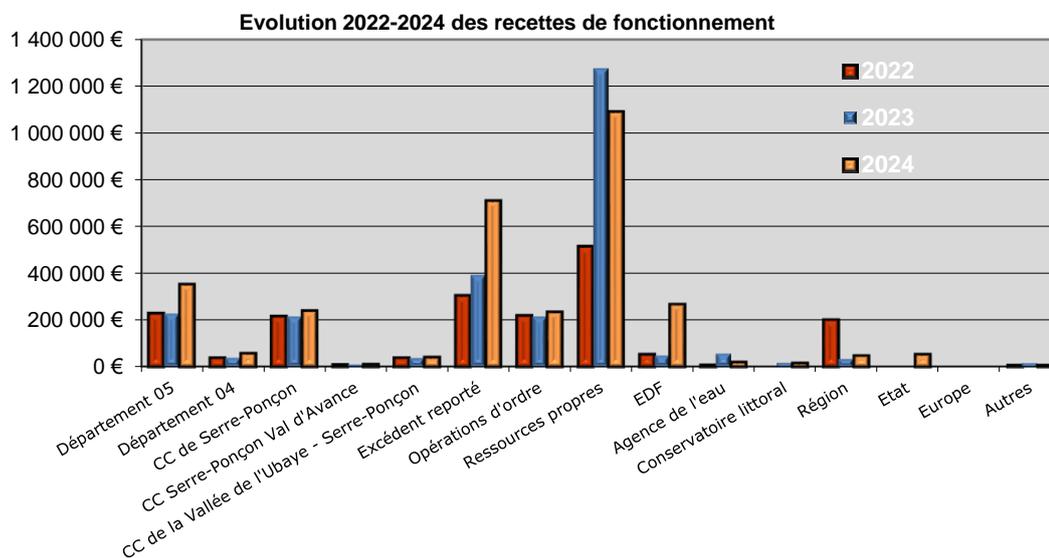
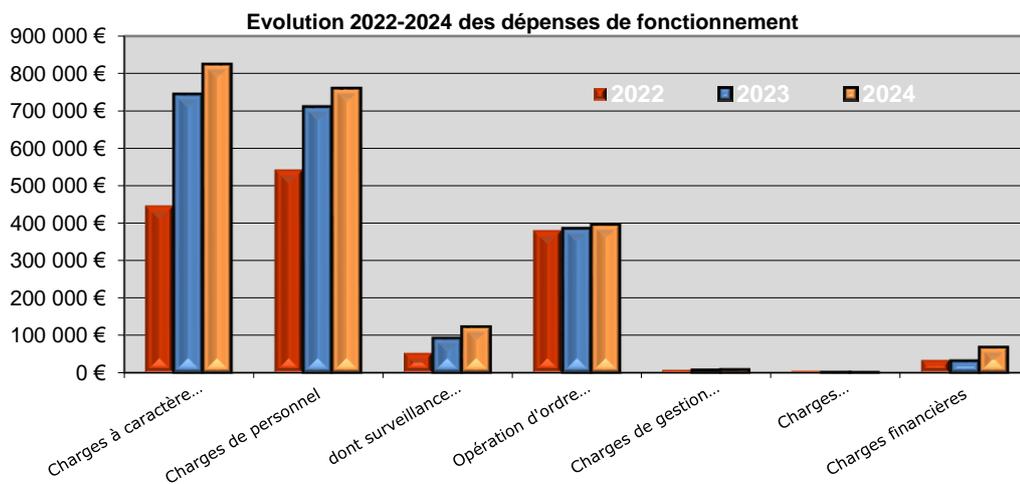
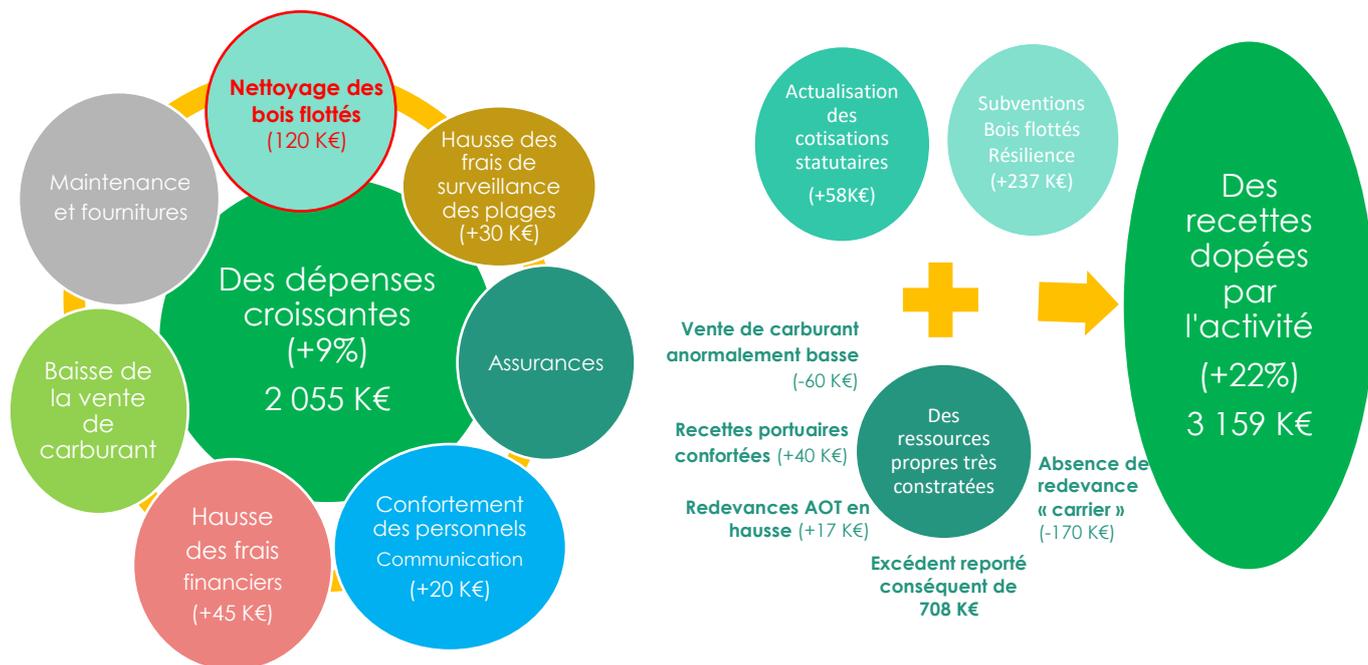
Résultat cumulé

(après prise en compte des RAR) : + 1 982 459,00 € (- 250 875,49 €)

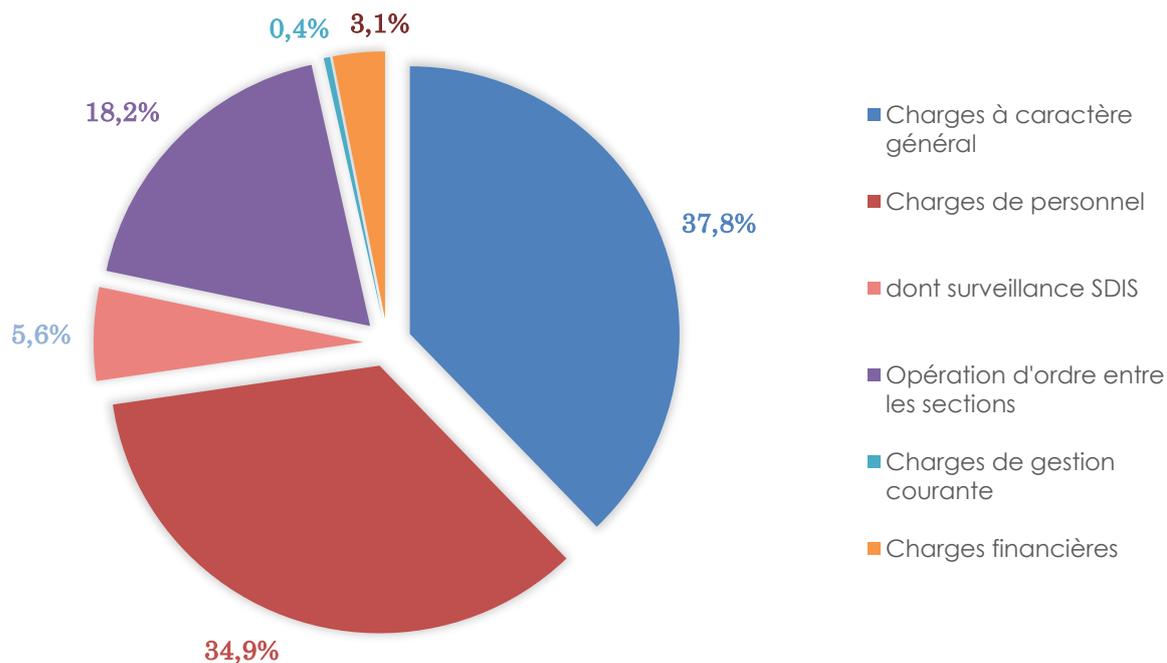
Evolution de la dépense budgétaire réelle en fonctionnement et en investissement depuis 2002



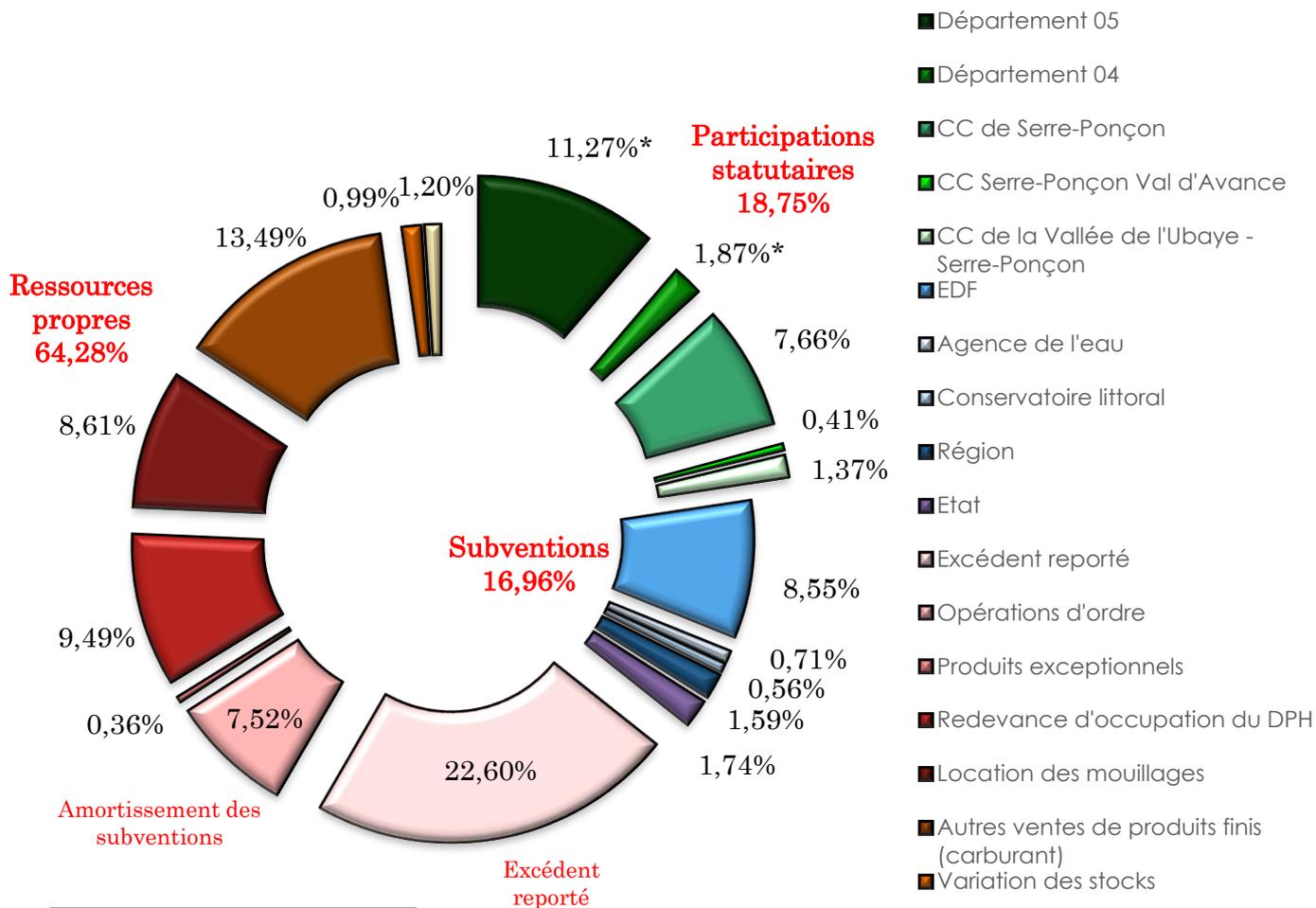
**La section de fonctionnement,
à la croisée d'évolutions tendancielles et de l'aléa climatique...**



Exécution budgétaire 2024 - Dépenses de fonctionnement



Exécution budgétaire 2024 - Recettes de Fonctionnement



* La part des départements comprend des cotisations exceptionnelles (bois flottés pour 115 K€), comptabilisées au titre des subventions mais intégrées graphiquement pour une meilleure lecture au sein de leur cotisation statutaire

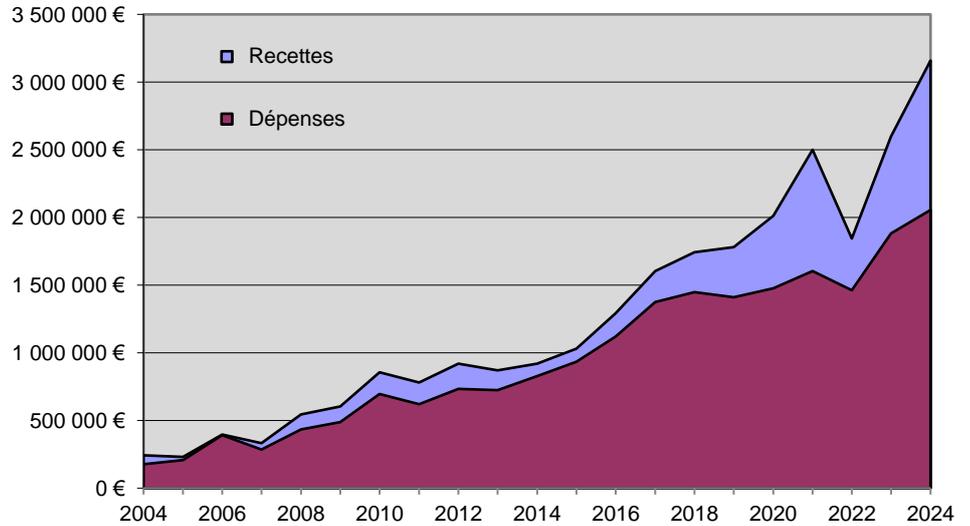


Focus sur les recettes de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement

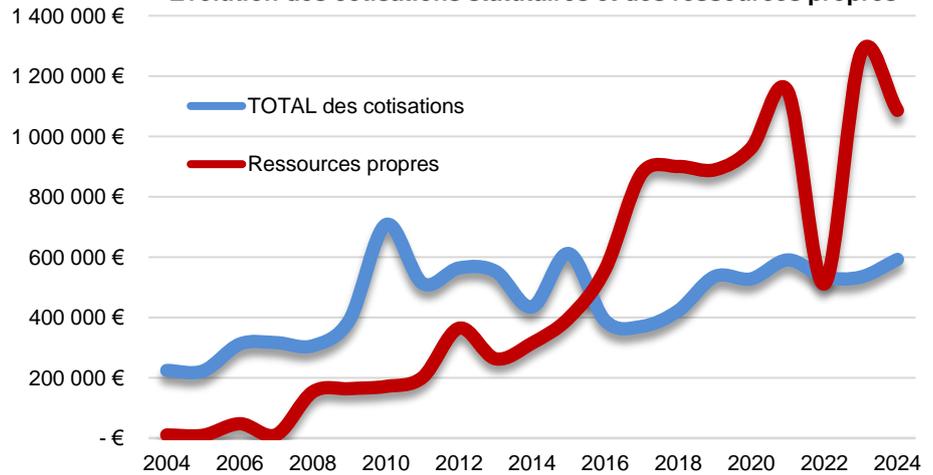
L'excédent brut de fonctionnement dépasse sa valeur historique de 2021, par le non-virement de crédits à l'investissement, les ressources perçues d'avance, l'importance des ressources propres, et l'actualisation des cotisations.

Evolution du solde de la section de fonctionnement depuis 2004



Les ressources propres en léger rétrait, du fait de l'absence de redevance « carrier »...

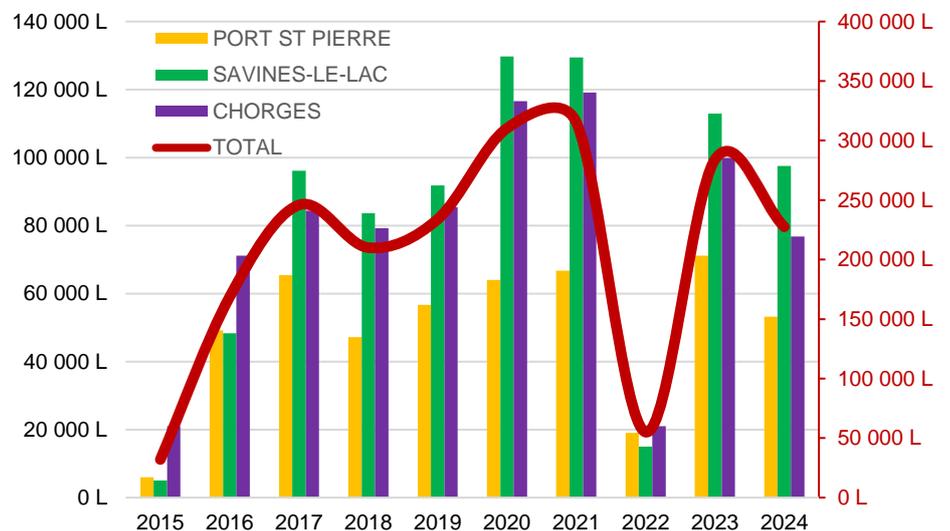
Evolution des cotisations statutaires et des ressources propres



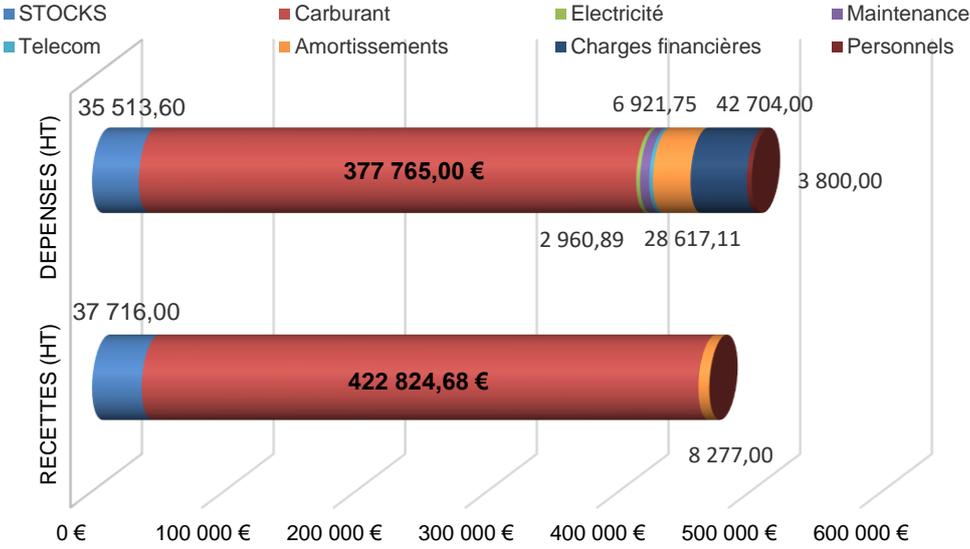
... et du recul de la vente de Carburant

Si la perte de pouvoir d'achat justifie pour partie une moindre consommation, le bidonnage illégal explique sans doute l'essentiel de cette baisse significative, avec des livraisons inférieures à 2017.

TOTAL des livraisons annuelles de carburant SP98



Le service public d'avitaillement en carburant est plus que jamais déficitaire de -42 700 € toutes charges comprises. Il dégage néanmoins une marge brute de 32 400 €, avant amortissements, remboursement de la dette, et frais de personnel.

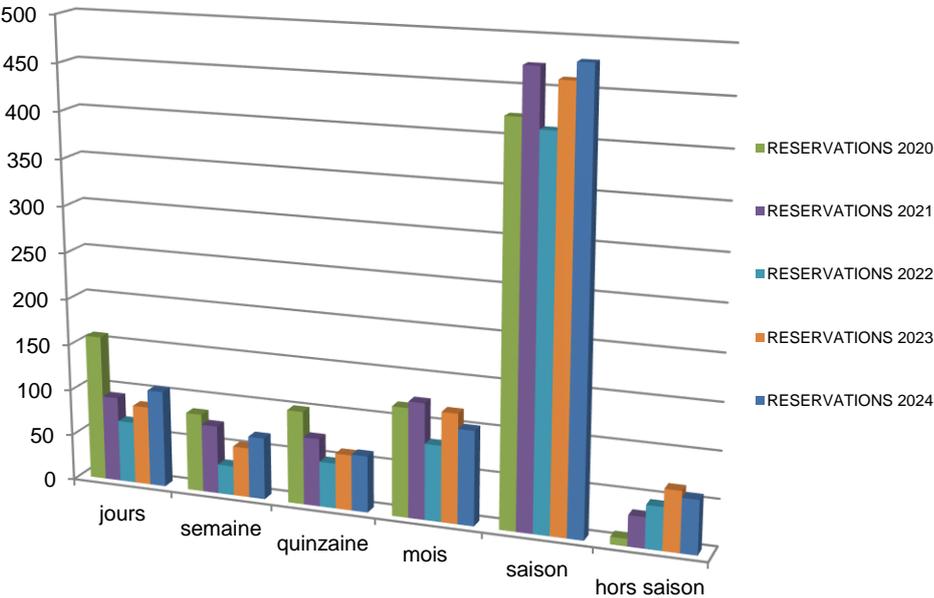
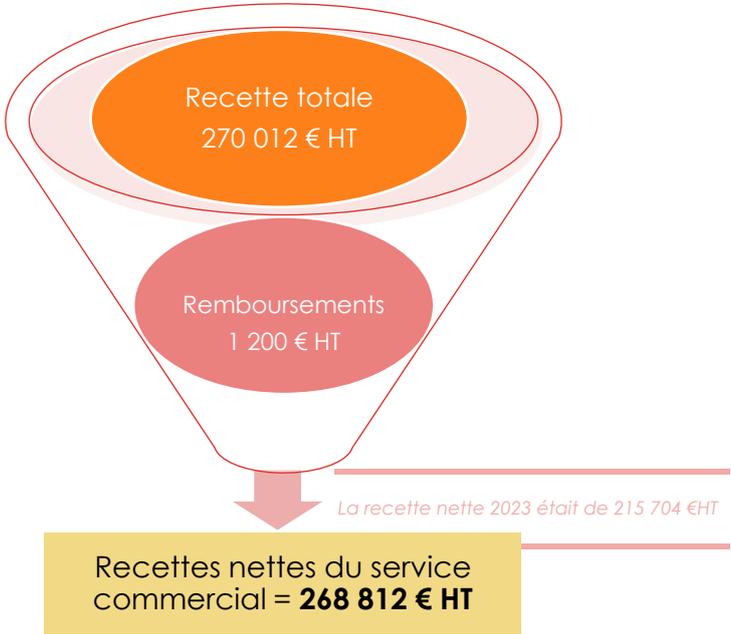


Gestion portuaire

L'année 2024 est celle de l'actualisation des tarifs portuaires décidée en 2023.

Très logiquement, la recette globale est en croissance sensible du fait de contrats locatifs valorisant mieux la taille des bateaux. Elle reste toutefois en retrait de 20K€ par rapport à la prévision, sans doute à l'appui de plusieurs facteurs s'additionnant : l'augmentation sensible des contrats « saison », la possible part croissante des « petits » bateaux (dont les tarifs restent attractifs) et la baisse conjoncturelle de la capacité globale (travaux).

Cette 3^e saison d'exploitation directe des ports conforte le fonctionnement éprouvé en 2023.



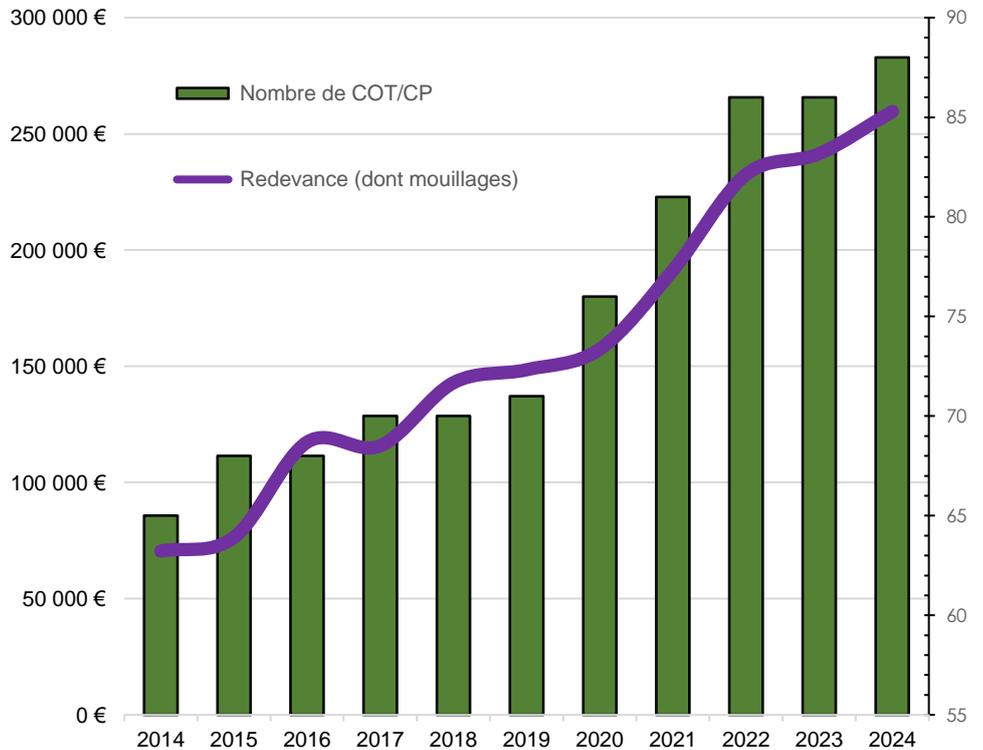


Gestion des COT

Après la phase de stabilisation consécutive à la sécheresse de 2022, le nombre de prestataires d'activités sur le lac connaît à nouveau en 2024 une légère augmentation avec 2 nouvelles entreprises. Ce mouvement sera prolongé en 2025 avec 3 prestataires supplémentaires et un nombre assez conséquent de « reprises » d'activités.

Les redevances issues de ces occupations génèrent aujourd'hui une recette annuelle de près de 260 000 € (redevance sur anneau de mouillages comprise).

Evolution du nombre de COT / Contrats professionnels et du montant de redevance 2014-2024





Focus sur les partenariats

Des partenariats structurels sur des programmes communs et des budgets mutualisés...



Convention qui permet au Conservatoire de renforcer sa présence sur Serre-Ponçon avec la venue d'un technicien 2,5 jours par semaine et l'usage des locaux de la capitainerie.



Convention d'actions et de moyens déclinée autour de grands axes :

- Gestion environnementale du domaine public hydroélectrique
- Gestion multi usages de la retenue de Serre-Ponçon (résilience)
- Communication autour de la sécurité

Convention « cadre » révisée en 2023, par laquelle S.M.A.DE.S.E.P. consent au reversement de 25% des redevances (hors carburant et anneaux de mouillage).

Convention d'objectif de cote de compatibilité touristique révisée en janvier 2025

Plan de développement résilient du lac de Serre-Ponçon (non-reversement de 25% du montant global des redevance d'AOT et aide en fonctionnement) – nouvelle convention à prévoir sur 2025-27, en la fusionnant avec la convention d'actions et de moyens

Plan de développement résilient du lac de Serre-Ponçon (non-reversement de 25% du montant global des redevance d'AOT)



Soutien maintenu depuis 2009 au contrat de Bassin-versant puis à l'Observatoire environnemental du lac de Serre-Ponçon

De nombreux partenariats techniques et institutionnels





Focus sur les dépenses de fonctionnement

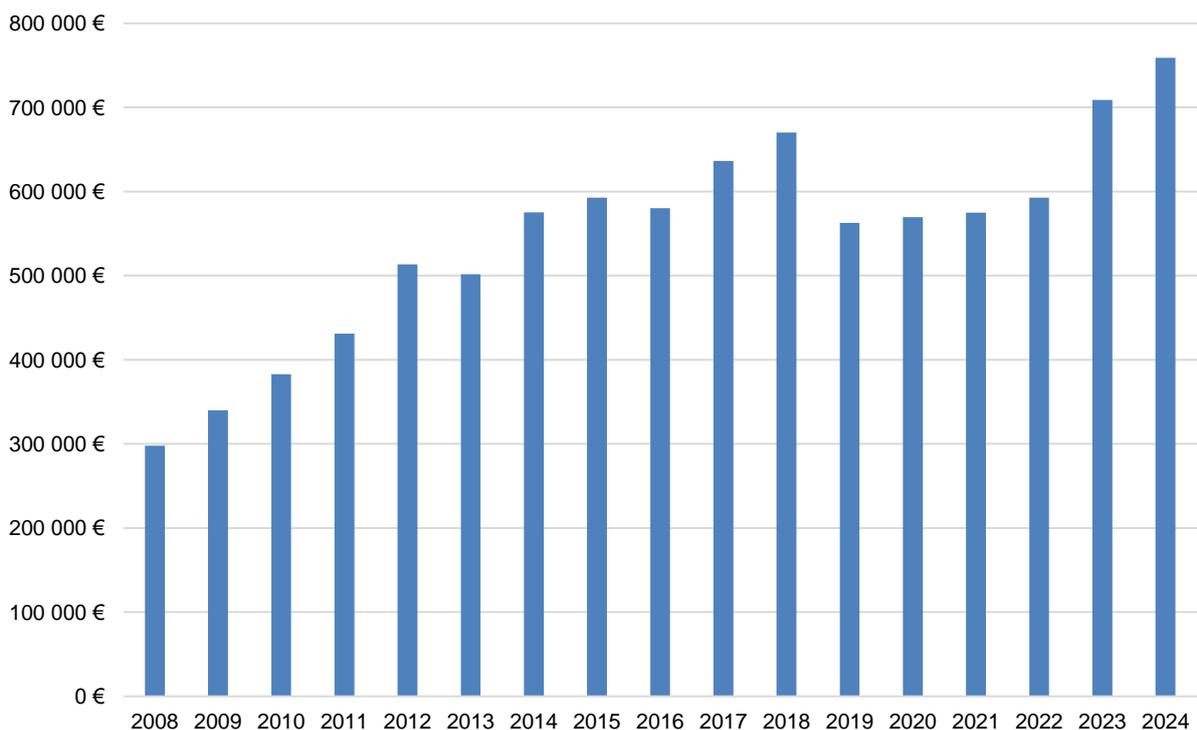
La masse salariale connaît une croissance certaine (+7%), due pour plus de la moitié par les frais de surveillance de baignade. Sans cette prestation externalisée, l'augmentation n'est plus que de 3,2% du fait de postes partiellement pourvus en 2024 et du recrutement de personnels plus qualifiés. La part de cette masse salariale reste toutefois très mesurée, à hauteur de 28,7% des recettes réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général sont lourdement impactées par les travaux d'entretien du lac (nettoyage des bois flottés) qui expliquent cette forte consommation des crédits (+10,4%)

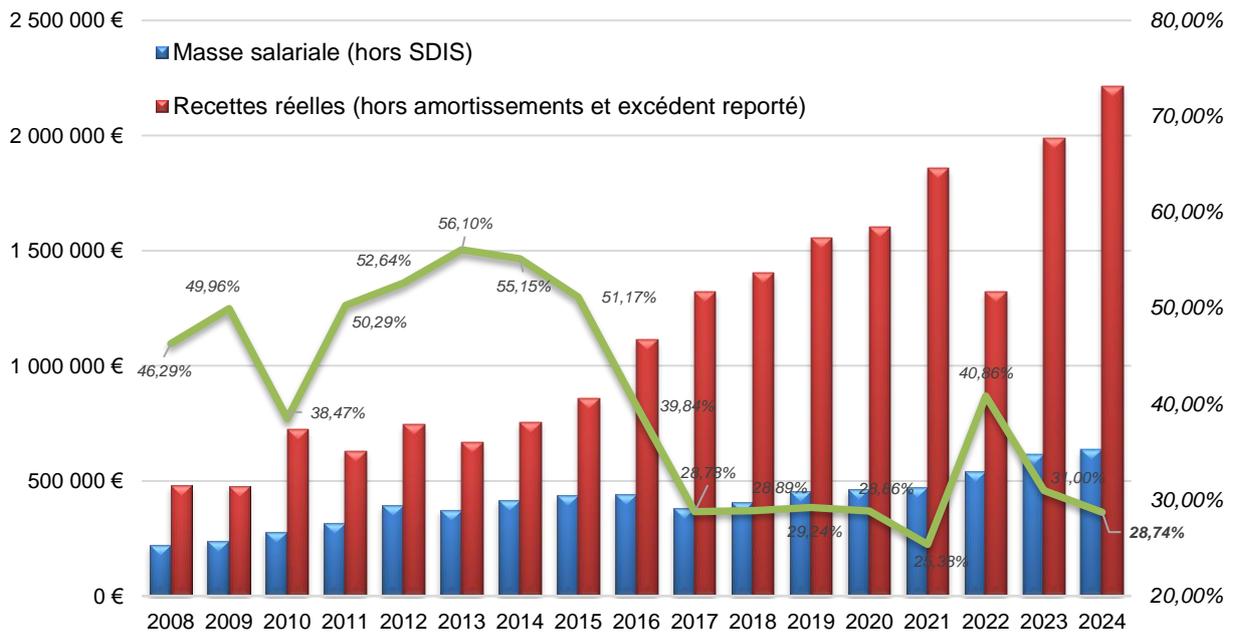
Si les dépenses de maintenance semblent connaître une pause, cette stagnation est un constat en "trompe l'oeil", certaines factures ayant été bloquées (et reportées sur 2025) afin d'exiger la remise en service correcte de la vidéosurveillance.

La mise en oeuvre de programmes structurants en investissement et les paiements en CB commencent à peser sur la croissance des charges financières et frais bancaires: ce poste représente une dépense de 78 000 €, qui connaîtra une hausse sensible en 2025.

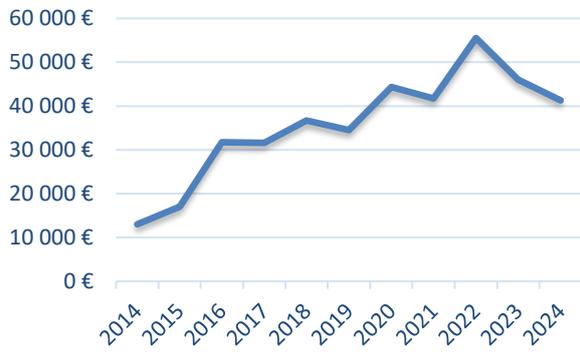
Evolution de la masse salariale
(surveillance BNSSA comprise)



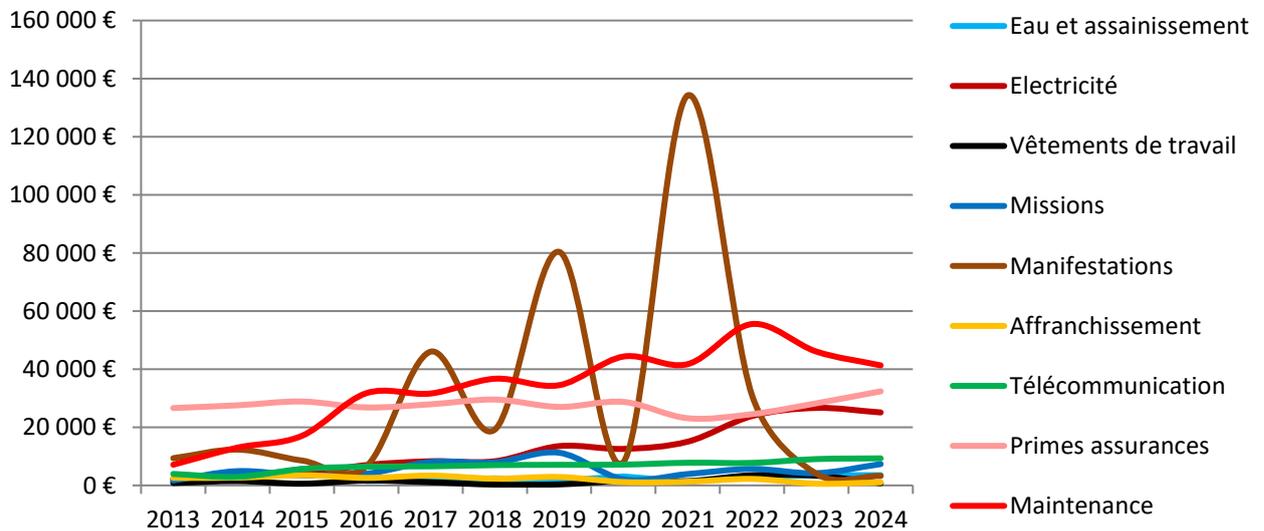
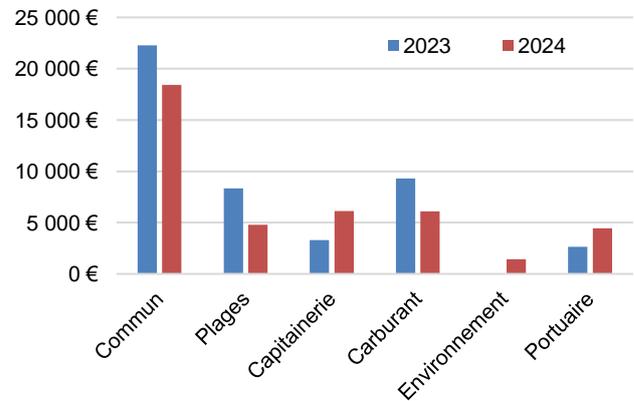
Masse salariale et recettes réelles de fonctionnement



Évolution des charges de maintenance



Maintenance par services



Des dépenses d'investissement, à l'image de l'effort à porter sur le moyen terme...

A hauteur de près de 3 millions d'euros, le montant global de dépenses d'investissement est conséquent en 2024, en constituant la seconde plus forte réalisation dans l'histoire syndicale. Il demeure conforme à la trajectoire dessinée par la programmation actée du plan de résilience du lac

S'il est acceptable (à 57,4%), le taux de réalisation des dépenses d'investissement est pénalisé par l'absence de facturation de projets finalisés (étude hydrobiologique) ou non réceptionnés (stations-service en carburant)

Malgré un taux de recouvrement des recettes intéressant (65%), le SMADESEP réalise fin 2024 une avance de trésorerie de 430 000 € pour des subventions non perçues sur des dépenses réalisées

Il convient de relativiser le solde d'exécution budgétaire, positif à plus de 300 000 € (et porté à plus de 430 000 € avec l'excédent reporté): ce résultat s'explique par les emprunts "court terme" (2 ans) souscrits en 2024 à hauteur de 1,88 M€ afin d'assumer l'avance TVA et celle des subventions sur programmes.

L'année 2024 a permis la réalisation des travaux d'aménagement de trois cales de mise à l'eau qui, dépendant d'une cote du lac assez basse, n'avaient pas pu être conduits l'année précédente. Cette **réalisation importante**, à hauteur de **2,945 M€ de dépenses**, n'a atteint ce seuil que par l'implication de la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon qui a convenu de participer à l'autofinancement de la requalification de la base nautique de Saint-Vincent-les-Forts par offre de concours : cette contribution de 36 000 € aura ainsi permis au syndicat mixte de boucler le plan de financement d'un projet estimé à 540 000 € de travaux, pour bonne partie conduit au cours de l'année 2024.

Les nombreuses **études et expérimentations préparatoires du plan de résilience** ont été largement finalisées pour un montant de plus de 270 000 €. Si les études « Terre de jardin » et « Requalification du théâtre de verdure » n'ont pas encore été engagées (pour un total de 100 000 € environ), **certaines opérations, quasiment achevées**, n'ont connu aucun paiement particulier (étude hydrobiologique pour 147 K€ et postes à carburant pour 119 K€). Enfin, en sus du Site Internet quasiment abouti, le S.M.A.DE.SE.P. aura poursuivi les travaux et équipements réalisés en régie pour plus de 150 K€ au global.

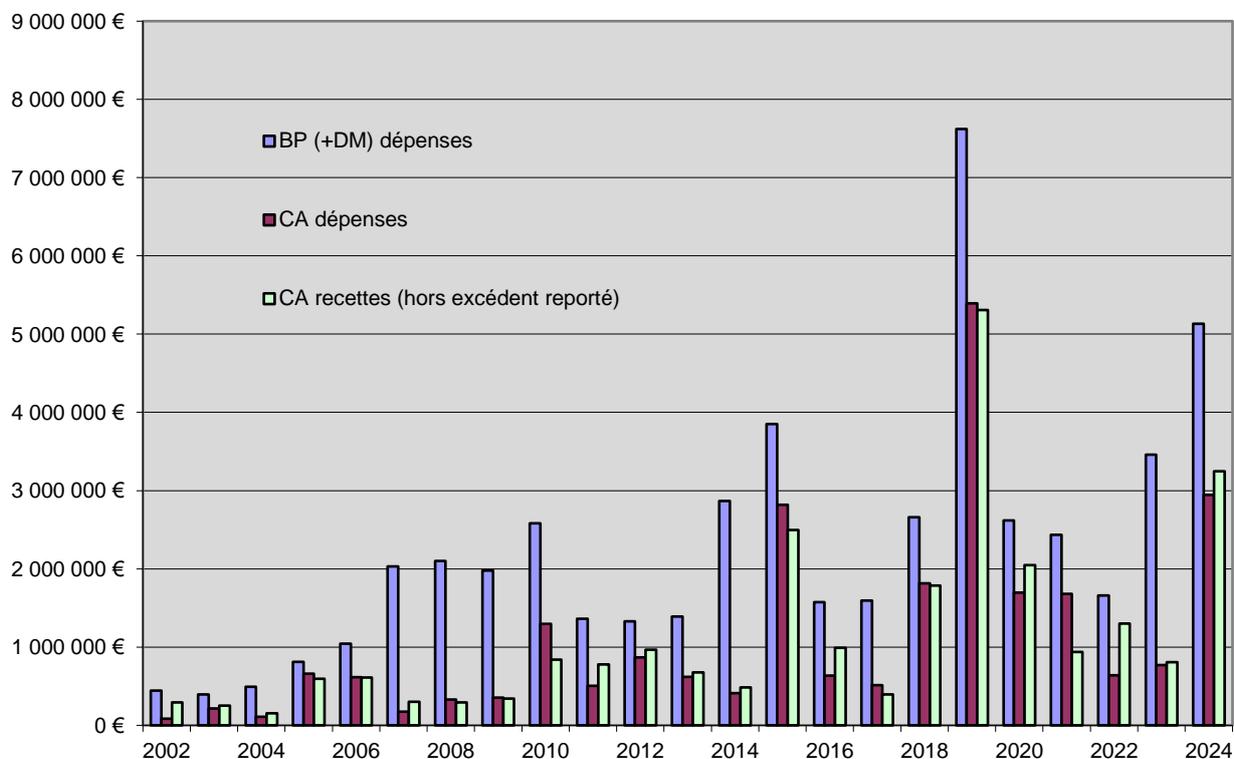
Le **taux de réalisation** annuel apparaît dans ces conditions assez satisfaisant à plus de 57%.

Au global, le **solde de réalisation budgétaire en section d'investissement devrait être positif** de +433 K€, pour un résultat d'exécution dépassant les +300 K€ environ.

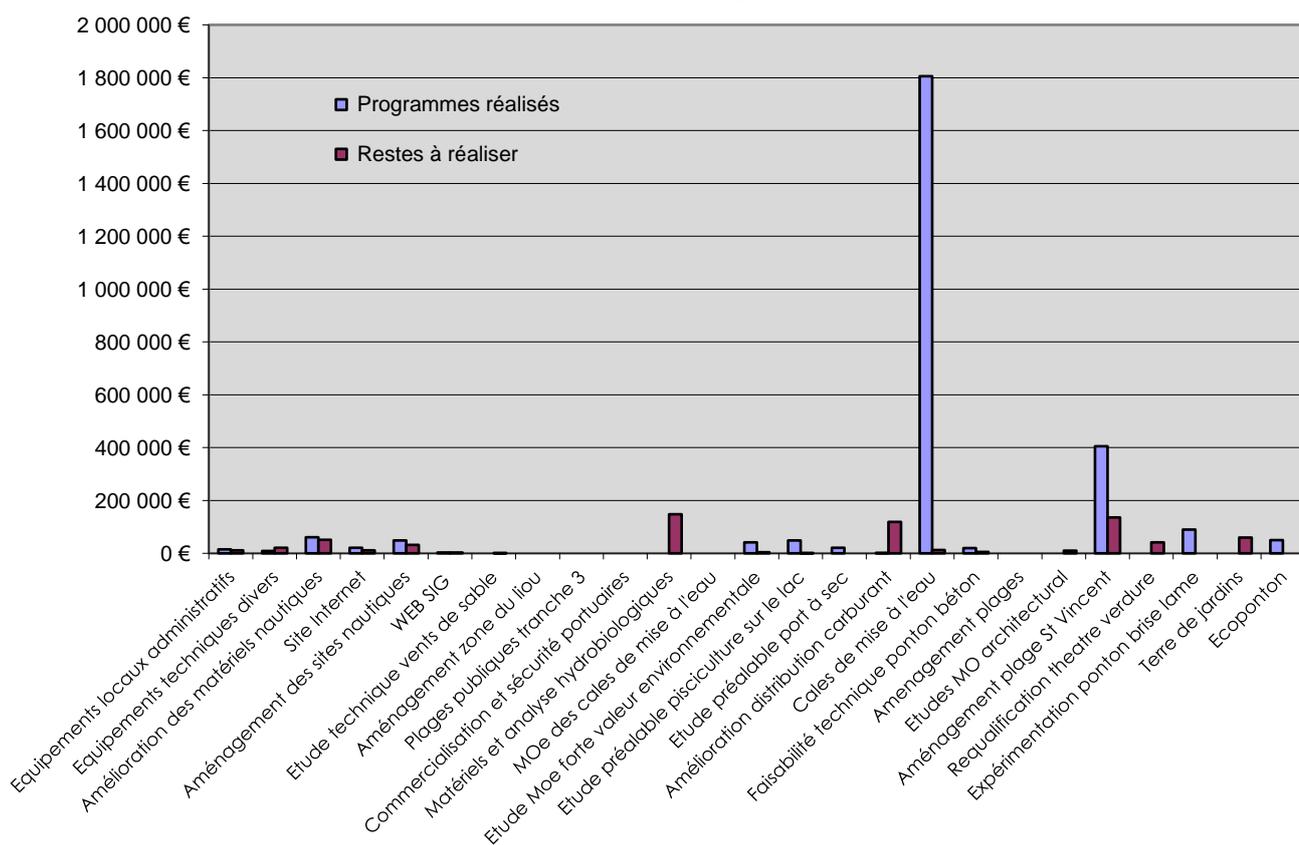
Ce bilan favorable s'appuie toutefois principalement sur la **souscription d'emprunts « court terme »** à hauteur de 1,885 M€, afin de pouvoir assumer l'avance TVA sur travaux et celle des nombreuses subventions obtenues.

Le remboursement de la dette (capital) reste enfin globalement stable à hauteur de 67 K€.

Evolution des dépenses d'investissement depuis 2002



Etat de réalisation des Programmes d'investissement



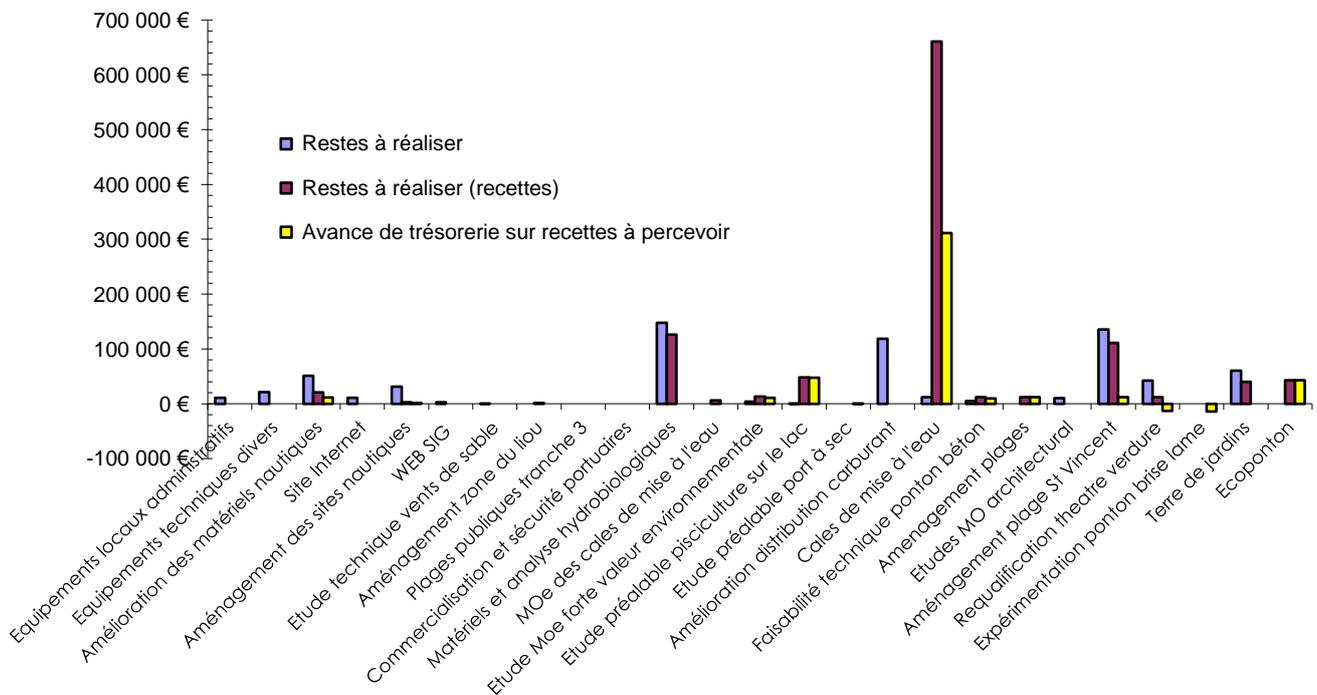
L'avance de trésorerie...

La réalisation des programmes d'investissement s'appuie pour beaucoup sur l'appel à subventions extérieures. Ce mécanisme visant à soulager l'effort de financement porté par les structures adhérentes au S.M.A.DE.SE.P. conduit à devoir opérer l'avance de trésorerie entre le moment de l'engagement de la dépense et celui du versement effectif de l'aide consentie pour cette même dépense.

Fin 2024, cette avance est importante au regard des investissements conséquents assumés par l'établissement public. Elle est ainsi évaluée à plus de 432 000 € de subventions non perçues pour des dépenses réalisées, ce qui est couvert (ainsi que l'avance TVA) par les emprunts « court terme » souscrits début 2024.

A contrario, il est important de constater que le S.M.A.DE.SE.P. bénéficie d'une avance de trésorerie positive de 90 K€ pour la gestion des bois flottés (fonctionnement).

Avance de trésorerie des opérations d'investissement



Un effet démultiplicateur des cotisations versées...

Pour 1€ de cotisation qui lui est versée par ses structures adhérentes, le S.M.A.DE.SE.P. réalise 8,23 € de dépenses, dont 4,97 € d'investissement. Ce ratio est par ailleurs doublé, si l'on ne considère que la cotisation apportée par le seul territoire bénéficiaire (EPCI) :

en 2024, 1€ versé au S.M.A.DE.SE.P. par EPCI génère globalement 10€ de dépenses d'investissement !

Les restes à réaliser 2024...

Le taux de réalisation de 57,39 % des dépenses prévisionnelles d'investissement correspond à une fourchette relativement moyenne d'exécution budgétaire. Ce taux masque toutefois un nombre assez important de programmes quasiment achevés (étude hydrobiologique, confortement des stations-service en carburant) qui restent orphelins de facturation.

Le taux de réalisation de 64,93% en recettes s'appuie principalement sur la souscription de 1,885 M€ d'emprunts « court terme », ayant permis la réalisation des programmes d'investissement conduits en 2024.

Fin 2024, 662 K€ d'opérations restent à réaliser en section d'investissement, dont :

- Aménagement des sites et Amélioration des matériels nautiques (80 K€)
- Equipements techniques (10 K€)
- Site Internet (10 K€)
- Amélioration de la distribution en carburant (119 K€)
- Aménagement de 3 cales de mise à l'eau (12 K€)
- Etude hydrobiologique (147 K€)
- Aménagement des plages de Saint-Vincent-les-Forts (135 K€)
- Etude pour la requalification du théâtre de verdure (42 K€)
- Etude « Terre de jardin » (valorisation des bois flottés) pour 60 K€

En retour, ce sont 1 108 K€ de recettes à percevoir (hors FCTVA) sur les opérations déjà réalisées ou à conduire sur 2025, et notamment sur :

- Aménagement des sites et Amélioration des matériels nautiques (35 K€)
- Etude hydrobiologique (126 K€)
- Expérimentation du ponton brise-clapot et granulométrie des plages (24 K€)
- Amélioration de la distribution en carburant (119 K€)
- Aménagement de 3 cales de mise à l'eau (660 K€)
- Etude hydrobiologique (147 K€)
- Etude préalable de la pisciculture (48 K€)
- Aménagement des plages de Saint-Vincent-les-Forts (112 K€)
- Etude pour la requalification du théâtre de verdure (12 K€)
- Etude « Terre de jardin » (valorisation des bois flottés) pour 40 K€
- Expérimentation de l'éco-ponton (42 K€)

Le FCTVA...

Le S.M.A.DE.SE.P. présente un budget atypique, intégrant des opérations relevant du régime de la TVA fiscale, de la récupération par FCTVA et d'un système mixte (dépendant d'un coefficient d'assujétissement délibéré chaque année). Ce coefficient, de 70% de FCTVA en 2024, sera de 90% en 2025. Or, la détermination de la catégorie de chaque opération fait aujourd'hui l'objet de désaccords croissants avec les services de la Préfecture en charge du FCTVA, conduisant à ce que le syndicat mixte soit globalement perdant (la rétroactivité de la récupération par voie fiscale étant très difficile pour les actions non retenues pour l'éligibilité au FCTVA). Ainsi, seuls 14 K€ de FCTVA ont été perçus en 2024 pour 32 K€ escomptés !

Dans ces conditions, l'application du coefficient de pondération (30% en 2024) sur l'intégralité des dépenses syndicales pourrait être une solution, qui, sous couvert d'être acceptée par la Préfecture et la DGFIP, sécuriserait ce fort aléa.

Le Bilan social

Le S.M.A.DE.SE.P. a rationalisé ses effectifs en 2024 en réduisant d'un poste le nombre de ses personnels saisonniers (3 mois) : du fait du retrait des poubelles publiques (imposé par la labellisation « pavillon bleu »), les tournées d'entretien sur les sites réclament une intervention moins importantes en se réduisant au nettoyage des sanitaires et au ramassage des déchets épars. En outre, le retour en mi-temps thérapeutique de la régisseuse des ports a permis d'éviter le recrutement d'un autre personnel contractuel pour répondre à la commercialisation et à la gestion des ports de Serre-Ponçon. Les deux agents portuaires se seront mobilisés pour préparer ce travail administratif lors des absences de la régisseuse. En conséquence, les effectifs passent globalement de 13,59 ETP en 2023 à 12,60 ETP en 2024. Plus encore, au-delà des effectifs théoriques, de nombreux aléas auront sensiblement perturbé le maintien réel de ces effectifs : une mesure disciplinaire a ainsi conduit à suspendre (sans rémunération) un agent portuaire sur 1,5 mois (avant de le licencier), alors que la chargée de mission « Communication » n'aura finalement pas prolongé son contrat au 1^{er} septembre pour raisons personnelles. Ce dernier poste sera resté vacant sur les quatre derniers mois de l'année (avec un recrutement prévu au 5 mars 2025).

Le remplacement de l'agent portuaire licencié a été l'opportunité de recruter un personnel qualifié, disposant de l'ensemble des habilitations en termes de permis « bateau » (Capitaine 200) et d'être par ailleurs formateur de plongeurs professionnels : ces compétences peuvent laisser espérer la constitution d'une équipe subaquatique au sein de la structure, de telle manière à pouvoir disposer d'une plus grande autonomie et réactivité pour les opérations régulièrement requises en la matière (emmêlage de chaînes sur les bouées de mouillage, vérifications techniques en eau, renflouage éventuel d'embarcation...).

Deux personnels techniques saisonniers auront été intégrés au sein des effectifs statutaires du S.M.A.DE.SE.P. (à raison d'1,5ETP au total). Le personnel à mi-temps annualisé aura fait le choix de solliciter une disponibilité afin de bénéficier d'un emploi à temps plein dans le secteur privé : cette décision conduira le S.M.A.DE.SE.P. au recrutement d'un personnel saisonnier de 6 mois comme en 2023.

17 jours de formation ont été par ailleurs engagés sur l'exercice (formation initiale des personnels intégrés à la fonction publique territoriale, formations « Excel »...).

Jours d'absence (arrêt maladie, COVID, garde d'enfant...) : 87 sur 2 860 jours travaillés environ (soit un taux d'absence de 3,64%). Hors prise en compte de l'arrêt maladie de longue durée d'un personnel titulaire (remplacé), ce taux était de de 2,26% en 2023, 2,18% en 2022, 1,80% en 2021.

Dans le détail, ces jours d'absence se justifient, selon leur ordre d'importance, par les raisons suivantes :

- Arrêt maladie ordinaire : 53,5 jours (61,5%)
- Garde d'enfants malades/décès : 5,5 jours, soit 6,3%
- Suspension (sans solde) : 28,0 jours, soit 32,2%

Données au 31 décembre 2024

Effectifs salariés : 12,6 EqTP sur l'année (dont 10 Agents techniques, 7 personnels administratifs, 2 saisonniers / 5 femmes, 12 hommes). Les effectifs recrutés au cours de l'année sont les suivants :

- 11 personnels titulaires de la fonction publique (8 Agents de catégorie C ; 1 Agent de catégorie B+ ; 1 Agent de catégorie A, 1 Agent de catégorie A+)
- 5 personnels contractuels de la fonction publique (Agents de catégorie A et C, dont 1 agent en CDI)
- 2 personnels saisonniers (catégorie C) dont un sur 5 mois et un sur 3 mois,

Age médian : 40 ans et 1 mois

Age moyen : 39 ans et 10 mois

Données au 31 décembre 2024 pour les seuls personnels permanents (temps partiel supérieur à 75%)

Age médian : 45 ans et 10 mois

Age moyen : 46 ans et 6 mois

Salaire médian brut : 3 760,79 €

Salaire moyen brut : 2 813,75 €

Rapport d'écart maximum entre rémunérations : 2,6

Part moyenne du régime indemnitaire dans la rémunération brute : 19,86%

Part médiane du régime indemnitaire dans la rémunération brute : 14,28%

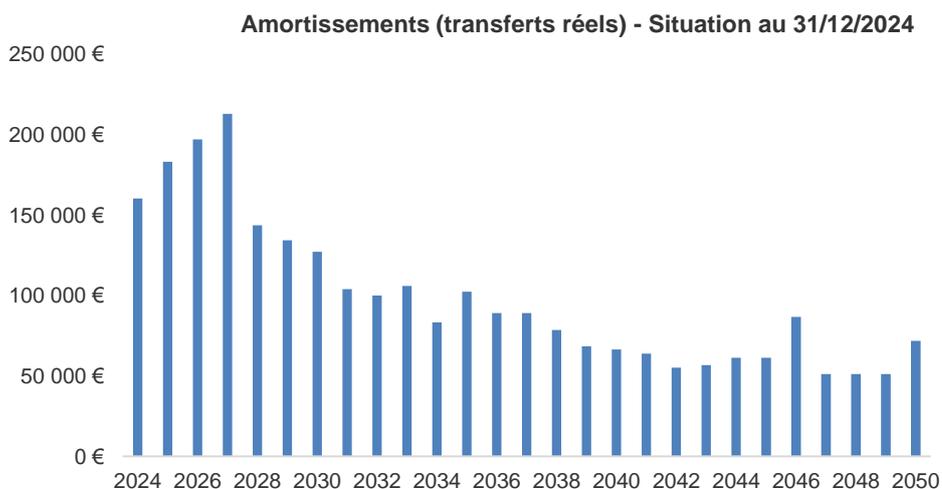
Les évolutions actées en 2024 avec plein effet pour 2025

- Le maintien du personnel (passé d'un temps plein à un 70% EqTP sur un profil de maître d'œuvre) pour l'alimentation du plan de développement résilient ;
- Le renouvellement pour 3 ans à partir du 1^{er} avril 2024 de la mise à disposition partielle de la géomaticienne de la CCVUSP ;
- Le transfert corrélé du personnel d'animation « plan de résilience » sur le volet « Communication » du S.M.A.DE.SE.P. (emploi non pourvu depuis le 1^{er} septembre 2024 pour un nouveau recrutement fixé au 5 mars 2025).

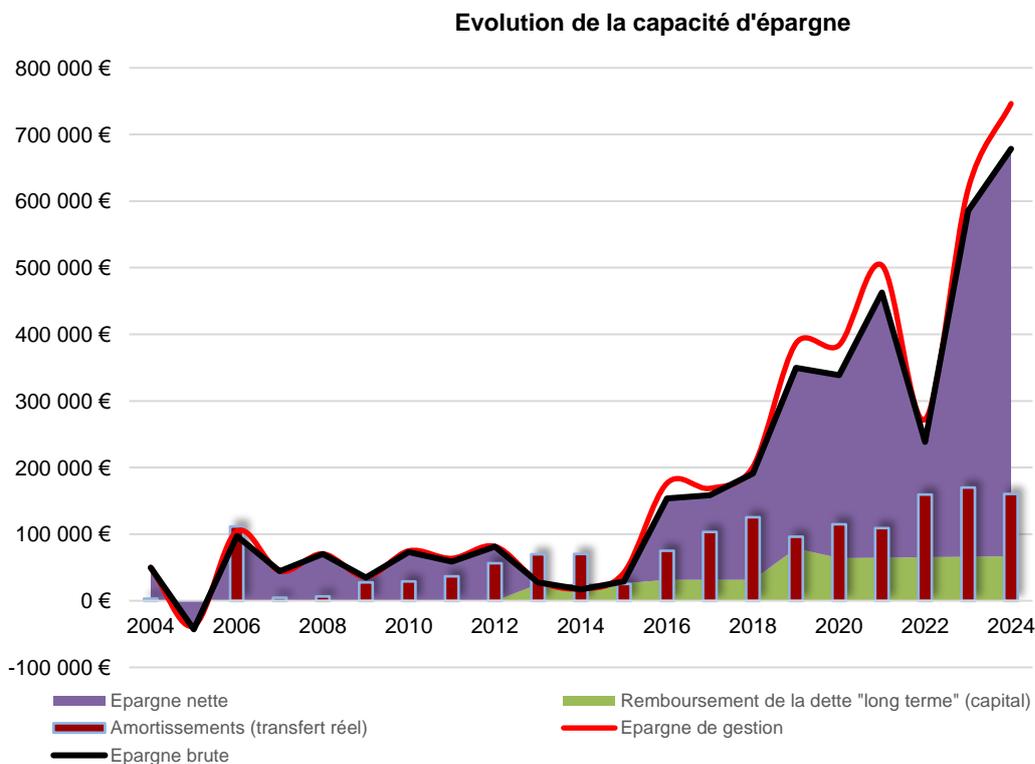
Perspectives 2025 : quels moyens mobilisables au service du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon ?

Des indicateurs financiers plutôt favorables, conséquence de la gestion rigoureuse du budget syndical...

Des amortissements croissant, découlant des investissements engagés



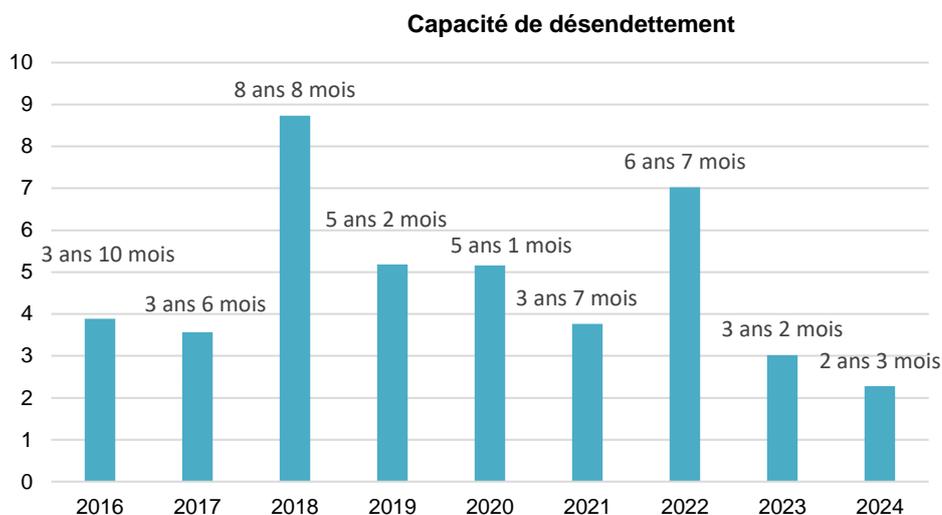
La capacité d'épargne confortée...



Quand le SMADESEP a perçu ses recettes réelles (hors excédent reporté et opérations d'ordre = amortissements) et réalisé ses dépenses réelles (hors travaux en régie et charges d'intérêts), il reste un surplus que l'on appelle « **épargne de gestion** ». Cette épargne atteint un niveau record cette année en dépassant **746 000 €** contre 508 000 € l'année dernière et contre 272 000 € en 2022. Le S.M.A.DE.SE.P. a donc considérablement enforcé en 2024 son bilan comptable d'exploitation, du fait surtout de l'absence de l'important virement à la section d'investissement prévu à 717 000 €, et du fait aussi de la perception en fonctionnement d'avances de subventions ou cotisations correspondant au nettoyage des bois flottés, non entièrement finalisé. Cette avance de recettes, de 20 000 € environ, se cumulent également aux dépenses de personnels non réalisées (pour globalement 20 000 €) du fait d'éléments conjoncturels (licenciement pour faute, non renouvellement de contrat...). Quelques dépenses de maintenance (eau, vidéosurveillance) ont enfin été reportées sur 2025.

Une fois les charges d'intérêts remboursées, en forte hausse cette année du fait des emprunts « courts termes » engagés à hauteur de 1,885 M€, reste disponible « **l'épargne brute** » (ou « autofinancement brut »), utilisée pour financer le remboursement de la dette, et, pour le surplus, de nouveaux investissements. Cette épargne, qui doit donc obligatoirement être supérieure au remboursement annuel du capital emprunté, détermine le **taux de solvabilité** de la collectivité. L'épargne brute suivant logiquement la même trajectoire que l'épargne de gestion, la solvabilité du S.M.A.DE.SE.P. s'améliore encore, en passant de 3 ans et 2 mois en 2023 à 2 ans et 3 mois cette année. En pourcentage, l'épargne brute du S.M.A.DE.SE.P. se maintient aux alentours de 30% (30,63% contre 29,44% en 2023 et 18,06% en 2022).

La capacité de remboursement de la dette



L'épargne nette, qui correspond à l'épargne résiduelle une fois l'annuité de la dette « long terme » (capital) réglée (soit 66 800 € environ en 2024), permet de provisionner l'autofinancement nécessaire à l'investissement prévu sur l'exercice (et le suivant), en plus de l'affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement -article 1068- établie à la somme de 716 868,48 € sur le budget 2024. Cette épargne atteint 611 K€ en 2024 contre 519 K€ en 2023 et 173 K€ en 2022. S'il convient d'en relativiser le montant net (du fait de dépenses reportées sur 2025, de recrutements décidés mais non entièrement réalisés, de l'absence du virement à la section d'investissement du fait de l'avance de trésorerie assurée par emprunts et de quelques recettes perçues d'avance), la trajectoire identifiée permet de garantir un minimum de marges de manœuvre sur les années à venir.

Le croisement des réalisations de fonctionnement et d'investissement amène au montant record fin 2024 du « fonds de roulement » : il s'établit ainsi à 1,659 M€ contre 942 K€ en 2023 et

1,042 M€ environ en 2022. **L'intégration des restes à réaliser en recettes et dépenses accroît encore ce solde positif** : le montant assez faible de dépenses encore à conduire et les subventions qu'il reste à percevoir sur les travaux conduits en 2024 (voire même en 2023), conduit à un **solde bénéficiaire de 445 K€, pour un solde global porté à 2,105 M€**. Cet excédent « théorique » doit toutefois être mis en perspective avec le remboursement de 1,885 M€ d'emprunts « court terme » en 2026 au plus tard. Compte-tenu d'un montant de FCTVA de près de 380 K€ correspondant aux travaux financés par ces mêmes emprunts, **la réalité de l'excédent potentiel se limite donc à 600 000 €**, qu'il faudra au besoin cumuler avec l'épargne réalisable sur l'exercice 2025.

Ces éléments budgétaires doivent par ailleurs être croisés avec les reports de charges et de recettes de fonctionnement appréciés fin 2024, pour un effort supplémentaire à prévoir sur 2025 de 100 000 € environ, correspondant à :

- La non-réalisation de dépenses courantes (absence de facturation) exigeant leur report sur l'exercice à venir (consommations d'eau et d'électricité, frais de vidéosurveillance...) pour environ 10 000 € ;
- Les recettes perçues d'avance sur les frais de nettoyage du bois flotté pour environ 90 000 €.

A ces éléments certains, il convient d'examiner les évolutions qui devraient intervenir en 2025, à savoir :

En recettes :

- L'incertitude concernant le renouvellement du financement du poste « Observatoire » par l'Agence de l'eau pour 20 K€,
- L'incertitude relative au renouvellement de la concession du club house – restaurant de la Capitainerie (15 K€) conjuguée au paiement (très probable) de l'indemnité de résiliation anticipée (30 K€ environ),
- L'actualisation des cotisations statutaires au regard de l'inflation 2024, pour 12 K€,
- L'augmentation du soutien d'EDF au plan de résilience pour un montant annoncé en 2025 de 300 K€, au lieu de 268 000 € en 2024 (ce montant de 300 K€ devrait être identique en 2026).

En dépenses :

- Le plein financement des postes ouverts et partiellement pourvus en 2024 pour +20 K€,
- L'augmentation prévisible des frais de maintenance (contrôles techniques, vidéosurveillance...) et des intérêts de la dette pour +50 K€,
- La souscription d'un contrat d'assistance juridique pour 10 K€ (le précédent contrat, stoppé fin 2023, reposait sur un engagement annuel de 20 K€ !),
- Le reversement de 25% des redevance d'AOT à EDF (pour un montant de 45 K€ environ),
- L'adhésion à France Station Nautique proposée par la Président de la CCSP pour 10 K€/an environ.

Aussi, **l'autofinancement mobilisable sur l'exercice à venir** pourrait intégrer :

- L'excédent capitalisé en fonctionnement sur 2024 pour 500 000 € environ (ce montant correspond à l'excédent théorique déduit des reports de charges) ;
- Une **épargne nette sur 2024 susceptible d'osciller autour de 500 K€**, en fonction de l'exploitation touristique estivale et des imprévus ;

Il est à noter que cette épargne nette dépend du mécénat prévu en 2025 par EDF : la réalité de l'épargne structurelle du syndicat mixte demeure donc bien plus proche de 200 K€ !

La dette

Restent au 31/12/2024 le solde de remboursement des 3 emprunts « long terme », et des emprunts d'avance FCTVA et de subventions (1 885 K€) ayant été entièrement

Les emprunts à plus longue échéance :

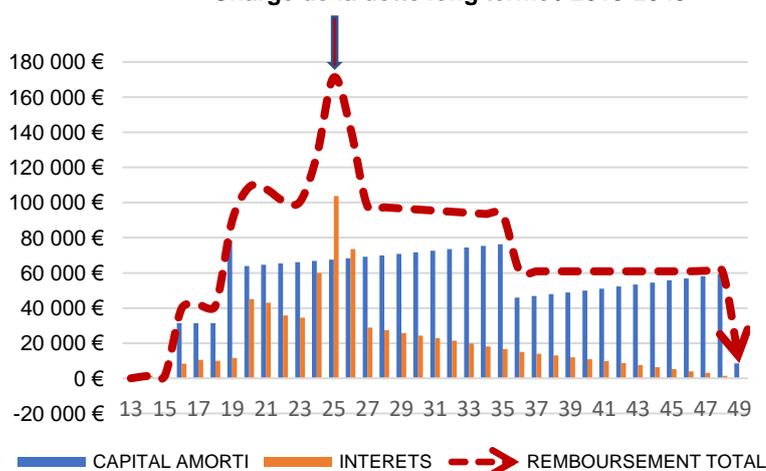
- stations d'avitaillement - > 2035
- capitainerie (2) -> 2049

Une charge de la dette qui sera de 165 000 € en 2025, avec une diminution prévisible en 2026 (hors nouvel emprunt)

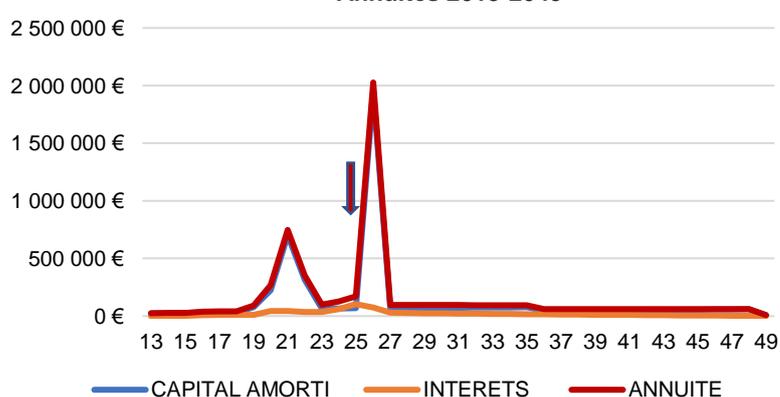
Et à partir de 2036 = 60K€

(sauf emprunts supplémentaires)

Charge de la dette long terme / 2013-2049



Annuités 2013-2049



L'endettement connu par la structure au 31 décembre concerne tout à la fois les emprunts souscrits à long terme pour autofinancer certains investissements (stations-service en carburant et Capitainerie), ainsi que ceux engagés début 2024 pour avancer la trésorerie des lourds investissements de l'année (cale de mise à l'eau et plage de Saint-Vincent-les-Forts essentiellement).

Emprunts « court terme »

Le S.M.A.DE.SE.P. a souscrit auprès du Crédit Agricole 5 emprunts « court terme » (2 ans) d'un montant global de 1,885 M€. Sauf remboursement anticipé (possible), le coût de ces crédits est établi à 142 371,76 € sur la durée de leur souscription, touchant 3 exercices (2024 à 2026). Les crédits présentent les caractéristiques suivantes :

- 180 000 €, souscrit le 21/04/2024 pour 2 ans au taux fixe de 3,82% (périodicité mensuelle)
- 180 000 €, souscrit le 21/04/2024 pour 2 ans au taux fixe de 3,82% (périodicité mensuelle)
- 600 000 €, souscrit le 16/06/2024 pour 2 ans au taux fixe de 3,82% (périodicité mensuelle)
- 425 000 €, souscrit le 16/06/2024 pour 2 ans au taux fixe de 3,82% (périodicité mensuelle)
- 500 000 €, souscrit le 30/08/2024 pour 2 ans au taux fixe de 3,82% (périodicité mensuelle)

Emprunts « long terme »

Trois emprunts ont été souscrits en soutien de programmes d'investissements :

- 628 000 € en 2015 pour le financement du programme « Ports propres » (Caisse des Dépôts et Consignation : 20 ans - Livret A + 1%)
- 1 150 000 € en 2018 pour le financement de la Capitainerie (Crédit Agricole Alpes Provence : 30 ans - 2,27%).
- 200 000 € en 2019 pour le financement complémentaire de la Capitainerie permettant de dégager l'autofinancement nécessaire à l'implantation de 2 nouveaux pontons (Crédit Agricole Alpes Provence : 30 ans - 1,74%).

L'encours de la dette syndicale au 31/12/2024 sur ces emprunts « long terme » est de 1 478 806,04 € (remboursement du capital). Cet encours est au total de 1 856 796 €, en y intégrant les intérêts de cette dette (payés en fonctionnement).

La capacité de désendettement de l'établissement recule à 2 ans et 3 mois sur cet encours en capital. Cette durée constitue un seuil acceptable au regard de la fragilité structurelle des recettes propres du S.M.A.DE.SE.P. (dépendance actuelle des produits portuaires au marnage du lac). Le taux d'endettement sur l'encours « long terme » est de 48,93% (par rapport aux recettes globales de fonctionnement) contre 88,00 % en 2023 (et 90,92 % en 2022 !).

En fonctionnement, le service de la dette mobilise désormais 2,15% des recettes budgétaires, pourtant en forte croissance (contre 1,5% en moyenne sur les 3 précédentes années).

Ces éléments permettent de considérer le recours à de nouveaux emprunts « long termes » comme plausible dans le cas exclusif où ils financeraient des investissements suffisamment « productifs » pour en assumer la charge supplémentaire (pisciculture, chantier naval voire port à sec).

La stratégie financière pour la construction du BP 2025

L'élaboration budgétaire pourrait être organisée, au moins sur l'exercice 2025, autour de 3 objectifs principaux :

- 1) **Assumer les investissements requis pour répondre aux actions « cœur de mission »** déléguées par les structures membres du S.M.A.DE.SE.P. (sanitaires, signalétique, balisage nautique, matériels roulants, sécurité portuaire et environnementale, baignade flottante...)
- 2) **Préparer au plan technique et financier les actions du plan de résilience de Serre-Ponçon**, visant à sécuriser la destination nautique face aux effets prévisibles du dérèglement climatique (études préalables, autorisations administratives, demandes de subvention...)
- 3) **Prévoir les moyens nécessaires à l'augmentation des charges financières consécutives aux emprunts « court terme »** qu'il sera nécessaire de souscrire pour mettre en œuvre ces actions du plan, autofinancées par les membres du S.M.A.DE.SE.P. (en application des statuts révisés en 2024).

La vitesse à laquelle le S.M.A.DE.SE.P. pourra remettre à niveau ses équipements lui permettra dans un second temps de contribuer également à l'autofinancement des actions du plan de résilience, dont l'importance dépasse à l'évidence le périmètre sur lequel il a été construit, avec des cotisations statutaires relativement stables depuis 15 ans, en demeurant inférieures à 600 K€/an.

La déclinaison chiffrée de la stratégie budgétaire

L'autofinancement syndical, qui pourrait atteindre 1 M€ environ, devra donc d'abord supporter **la charge croissante des frais financiers** consécutifs aux investissements conséquents prévus par le plan de résilience de Serre-Ponçon.

Il pourrait également être affecté en section d'investissement, en dehors du provisionnement obligatoire requis pour assumer les amortissements (flux réel) dont le montant devrait sensiblement croître à 183 K€ contre 160 K€ en 2024 :

- aux dépenses d'investissement reportées de l'exercice précédent,
- aux dépenses d'investissement habituelles (opérations en régie) réclamant 60 à 100 K€ annuels de crédits (autofinancés par les amortissements),
- aux dépenses complémentaires requises dans le cadre des missions syndicales :
 - o l'expérimentation du ponton brise-clapot (10 à 30 K€),
 - o le balisage nautique (1 espar à réparer sur Charges et rachat de bouées de bande de rive) pour 25 K€,
 - o la remise en état des sanitaires des Eaux Douces pour 15 K€ (travaux en régie, en anticipation d'un dossier global de demande de subventions),
- aux **dépenses exceptionnelles occasionnées par la révision et le renouvellement pour 10 ans du titre de navigation** de la baignade flottante de Bois-Vieux (Rousset) à hauteur de 50 K€ espérés,

En dehors de ces **dépenses « obligatoires » estimées à 320 K€** d'autofinancement, il est constaté depuis plusieurs années maintenant un vieillissement avancé de certains matériels permettant à la structure syndicale d'assumer les missions quotidiennes qui lui sont confiées. Ainsi, les équipements suivants présentent aujourd'hui, de manière assez légitime au regard de leur vétusté des niveaux d'usure rendant très précaire leur fiabilité :

- Utilitaire Doblo : 17 ans
- Tractopelle : 21 ans
- Minipelle : 22 ans

Ces constats se retrouvent également au niveau des deux bateaux de travail en aluminium, tous deux construits en 1998. Si leur entretien a été très régulier, il convient de prévoir une remise en état générale (sablage, peinture) avant expertise requise dans le cadre du renouvellement de leur titre de navigation.

Aussi, la **priorité de l'investissement syndical devra porter sur le renouvellement de l'outil de travail** lui permettant de fonctionner correctement. **Une enveloppe de 100 000 €** pourrait être consacrée à cet objectif important.

Par ailleurs, de nombreuses sollicitations sont exprimées à l'endroit du syndicat mixte pour ce qui concerne **l'amélioration de son service portuaire : ces propositions les plus immédiates sont globalement évaluée à 120 K€**. Au-delà du renouvellement de petits équipements (annexes, signalétique portuaire, vidéosurveillance...), sont d'ores et déjà prévus l'installation de bornes de service sur le ponton de la BNPA (20 K€), le déploiement d'une zone de mouillages sur le secteur des Eygoires (avec reprise du ponton débarcadère) pour 10 K€ et l'installation de pontons techniques pour les professionnels (ponton de Chanteloube et des Pommiers) pour 10 K€. A ces dépenses assez urgentes, le confortement de l'offre portuaire apparaît important, notamment sur le secteur de Saint-Vincent-les-Forts au niveau du changement d'un ponton préexistant parfaitement vétuste (et donc sous-exploité) : cet équipement est aujourd'hui évalué à 80 K€ environ.

Enfin, des propositions paraissent assez légitimes sur des sujets très diverses, pour un montant **estimé à 80 K€** :

- la signalétique nautique (panneaux « voile » installés en 2012), comme éventuellement celle plus générale des RIS, mérite à l'évidence une rénovation totale, tant des supports que du contenu indiqué : ce projet est évalué à 50 K€ pour les seuls panneaux « voile » ;
- la reprise des écoulements pluviaux au droit des aires de dépotage en carburant et de l'aire de carénage de Savines-le-Lac, pour un coût estimé au total à 30 K€.

Au global, ces différents projets pourraient mobiliser **près de 620 K€ d'autofinancement** pour des opérations entrant dans le cœur de mission de la collectivité.

Comme convenu par le Comité syndical, la capacité d'épargne nette annuelle (sous couvert d'une exploitation touristique « normale ») semble assez insuffisante pour tout à la fois répondre aux enjeux de gestion « normale » de la retenue et aux besoins d'aménagements structurels envisagés dans le cadre du plan de développement résilient du lac de Serre-Ponçon (réduction de l'empreinte carbone de l'économie lacustre, travaux d'adaptation vis-à-vis du marnage, diversification touristique...). Même si les ressources propres ont tendance à croître (exception faite de 2022 !), ce constat demeure assez logique compte-tenu du fait que le périmètre d'intervention budgétaire établi par les statuts du S.M.A.DE.SE.P. porte d'abord sur l'exploitation touristique du lac telle que conventionnée avec EDF, c'est-à-dire entre la cote d'exploitation maximale (780 m NGF) et la cote de compatibilité touristique (775 m NGF). L'effort d'aménagement porté depuis 2008 (année de conventionnement avec EDF), aujourd'hui à peu près réalisé demeure sans commune mesure avec celui à opérer sur des bathymétries bien plus basses (de -5 à -20m), les coûts d'intervention étant bien souvent exponentiels selon la typologie des travaux envisagés. La seule maintenance à venir de ces aménagements « sécurisée » génèrera inévitablement des charges annuelles supplémentaires pour l'établissement public, qui souhaite pouvoir les assumer par la croissance de ces ressources propres.

Au-delà des 33 M€HT d'opérations proposées dans le cadre du plan de résilience, les 16 M€HT de premières priorités programmés sur 6 exercices devront donc faire l'objet de financements distincts de l'épargne annuelle, à l'appui des possibilités nouvelles prévues dans le cadre des dispositions statutaires syndicales révisées en 2024. C'est l'ambition aujourd'hui portée collectivement par le S.M.A.DE.SE.P. et ses structures adhérentes, avec le soutien exprimé par EDF, l'Etat et la Région Sud.

Les priorités avancées souhaitent d'abord concentrer l'action publique sur la réduction de la sensibilité de l'économie nautique vis-à-vis du marnage. Cette sensibilité rend en effet plus difficile la perspective d'une croissance durable et substantielle des ressources propres de l'établissement public, que ce soit :

- au niveau des redevances d'AOT : les conséquences économiques de l'aléa « marnage » sur un lac non adapté justifient aujourd'hui des niveaux de redevance considérés comme assez faibles par rapport à des situations équivalentes ;
- au niveau des recettes portuaires : la modification tarifaire décidée en 2023 (et appliquée en 2024) sera d'autant plus acceptable que le S.M.A.DE.SE.P. aura chaque année œuvré à la sécurisation maximale du service portuaire vis-à-vis du risque de cote basse du lac. En ce sens, l'amélioration des cales de mise à l'eau constitue un premier pas important que les améliorations plus modestes proposées en 2025 doivent conforter. Au-delà de ce principe, un accroissement des ressources doit être également envisageable par l'augmentation mesurée de la capacité portuaire et/ou par l'amélioration du service sur une capacité équivalente (remplacement de l'offre

sur bouées par une offre sur ponton, électrification des emplacements, confortement sensible de la durée possible d'activité portuaire sur l'année).

Dans ces conditions, la programmation sur 5 ans de ces 16 M€HT de priorités pourra permettre la mise en œuvre des investissements requis pour l'adaptation suffisante (-15m) au marnage de l'infrastructure nautique.

Pour y parvenir, **en commençant par l'adaptation des plages publiques au marnage**, les services du S.M.A.DE.SE.P. œuvrent actuellement à l'élaboration de dossiers de demandes de subventions FEDER, qui intègrent également la nécessaire **renaturation de la retenue artificielle** (constitution d'une île « frayère » à partir des radeaux UROS, diffusion des « écopontons » en bout d'infrastructures portuaires).

Conformément à la programmation proposée par délibération n°2024-41 du 7 octobre 2024, l'action 2025 du plan de résilience devrait se concentrer sur **l'aménagement de 3 sites à forte valeur patrimoniale**, faute de temps pour engager des travaux dépendant du marnage du lac. Cette opération, d'un montant global de 825 000 €HT, bénéficie déjà d'une aide régionale de 324 000 €. En fonction des possibilités de l'Etat d'y participer, l'autofinancement syndical, pourrait donc osciller entre 501 K€ et 165 K€, à répartir entre les collectivités bénéficiaires de chacun de ces trois aménagements.

Pour rappel, le S.M.A.DE.SE.P. a également déposé un dossier de demande de financements relatif à la restructuration des sanitaires publics présents sur les rives du lac pour un montant prévisionnel de 420 000 €HT. Cette demande est en cours d'instruction, sans garantie particulière de financement.

Il est enfin suggéré, ne sachant pas si le dispositif sera repris par le prochain exécutif régional, de prévoir le dépôt d'une demande de subvention (avant la fin avril) pour la végétalisation des sites touristiques du lac (arbres et arbustes) : le montant de l'autofinancement pris en charge sur fonds propres du syndicat mixte devrait osciller entre 10 et 20 K€.

La question de la **participation ciblée des Communes riveraines** pour des aménagements considérés comme d'intérêt principalement local (plages) demeure également posée, que ce soit par fonds de concours (via leurs EPCI de rattachement) ou par offre de concours directement versée au S.M.A.DE.SE.P. (cette dernière éventualité, mise en œuvre en 2024 par la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon, sera alors conditionnée à l'intérêt économique immédiat de la Commune concernée à voir le projet être réalisé par le syndicat mixte). Quelle que soit la solution retenue, la **solidarité tenant compte des possibilités budgétaires** de chacune Commune devra nécessairement intervenir.

Faute de contractualisation territoriale, la négociation engagée chaque année pour le financement du plan de développement résilient du lac de Serre-Ponçon, devra permettre lors de chaque exercice de connaître les montants de participation de chaque structure adhérente. Elle pourra également autoriser l'examen de nouveaux dossiers considérés comme stratégiques par le Comité syndical.

La mise en œuvre de ces 16 M€ de projets devra alors autant que possible conforter le montant des ressources propres, qui pourront être mobilisées pour partie à la poursuite de l'investissement (17 M€HT d'opérations prévues dans le plan de résilience de T2), et pour autre partie aux budgets nécessaires à la gestion et à l'entretien de l'infrastructure nouvelle ainsi réalisée.

La maquette budgétaire 2025 établi par rapport au pré-CA 2024...

Fonctionnement

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES PREVISIBLES

Charges de personnel	20 K€
Assurance + assistance juridique	15 K€
Charges à caractère général (bois flotté + piscine flottante)	170 K€
Autre maintenance	30 K€
Reversement 25% des redevances AOT	45 K€
Amortissement des actifs 2025	60 K€
Charges financières	50 K€
Imprévus	200 K€
Virement à la section d'investissement	970 K€

+ 1 560 K€

RECETTES SUPPLEMENTAIRES PREVISIBLES

Mécénat EDF "Résilience"	30 K€
Actualisation des cotisations statutaires	12 K€
Subvention "Bois flottés"	- 107 K€
Concession Club house Capitainerie	- 15 K€
Amortissement des subv. 2025	40 K€
Excédent reporté de 2024 (Epargne nette 2025)	1 100 K€ 500 K€

+ 1 560 K€

DEPENSES PREVISIBLES

Remboursement des emprunts (capital)	70 K€
Remboursement anticipé trésorerie	1 885 K€
Amortissements des subv. 2025	275 K€
RAR 2024	660 K€
Travaux en régie:	
Aménagements nautiques	70 K€
Equipements nautiques	100 K€
Matériels roulants	100 K€
Sanitaires (Eaux Douces)	20 K€
Mise aux normes ICPE Stations-service	30 K€
Expérimentation ponton brise-lames	20 K€
Aménagement de 3 sites patrimoniaux	990 K€

+ 4 120 K€

RECETTES PREVISIBLES

FCTVA	345 K€
<i>(Emprunt possible: avance FCTVA sur dépenses 2025</i>	<i>280 K€)</i>
Amortissements des actifs 2025	460 K€
Virement de la section de fonctionnement	970 K€
Excédent reporté	430 K€
RAR 2024	1 070 K€
Subventions sur programmes <i>(dont cotisation d'investissement des membres du SMADESEP: 500 K€ max.)</i>	800 K€

**+ 4 075 K€
(+ 4 355 K€)**

Investissement

...Et ses principaux investissements

Dépenses (réelles)



Recettes

*Document établi par les services
administratifs du S.M.A.DE.SE.P. ©*

*Visé par le Président et la Rapporteuse du
Budget le 5/02/2025*

*Validé par le Bureau du Comité syndical le
6/02/2025*

